

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2287

18 septembre 2008

SOMMAIRE

A.D. Consult	109735	GrandOptical Luxembourg - G.O. Lux S.A.	109763
AKH	109735	Harbour Trust and Management S.A.	109750
Aranda International Holdings S.à.r.l. ...	109734	Helios Life S.A.	109730
Archilux S.à r.l.	109769	I.E. Lux Berlin n° 1 S. à r.l.	109734
Arlette Schneiders Architectes S.à r.l. ..	109763	Intrawest S.à r.l.	109740
Autocars Zenners S.à r.l.	109774	Invest Signs S.A.	109771
Avanti Immo S.A.	109772	Javac S.A.	109767
B&C HoldCo S.à r.l.	109767	LaSalle Paris Office Ventures 1 S.à r.l. ..	109735
Beach Holding S.à r.l.	109740	Linden Holding S.à r.l.	109749
Brendon International S.A.	109763	Lunchtime S.à r.l.	109774
Brendon International S.A.	109765	Lux-Patri SA	109775
Brendon International S.A.	109748	Mach 3 West	109774
Brendon International S.A.	109739	MD's Real Estate	109765
Brendon International S.A.	109766	Medical Trials Analysis S.A.	109768
Brendon International S.A.	109765	Mediterranean Investments & Develop- ment	109770
CAJF S. à r.l.	109751	Monterey Luxembourg S.A.	109749
Centerscape Europe S.à r.l.	109773	Moore & Partners	109768
Confient	109735	Mullerthal Trail Hotels, association sans but lucratif	109736
DB Silver II S.à r.l.	109772	National Business Center S.A.H.	109734
DOT Finance S.A.	109730	Nordea Life & Pensions S.A.	109764
Etoile Promotions "A" S. à r.l.	109748	Patentportfolio 3 S.à r.l.	109730
Ets Pierre Kess et Fils S.A.	109776	Phoenician Participations S.A.	109771
Fanuc Robotics Europe S.A.	109748	Promotion Millewee S.à.r.l.	109769
Fareva	109740	RE Constellation II S.à r.l.	109764
Finflux Investissements S.A.	109766	Regot Invest S.A.	109739
Flotech S.A.	109771	Safag	109773
Food Company S.A.	109761	Stahlbeteiligungen Holding S.A.	109773
Fortimmo S.A.	109739	Thiser Holding S.A.	109773
Frey-Patrimoine S.A.	109774	Traditional Company S.A.	109761
Frey-Patrimoine S.A.	109776	Tristane Enterprises Asset Management Company Limited by Shares, Luxem- bourg Branch	109768
Frey-Patrimoine S.A.	109775	WEGE S.A.	109761
GDX Automotive	109736	WestLB Lease Finance Limited	109770
Gensat Americas S.A.	109770		
German Real Estate Partners Luxembourg S.A.	109766		
German Retail Investment Properties S.à r.l.	109766		

DOT Finance S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 23.593.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUPAR,
10, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
Signatures

Référence de publication: 2008105318/1172/14.

Enregistré à Luxembourg, le 12 août 2008, réf. LSO-CT06002. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080120675) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2008.

**Patentportfolio 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Helios Life S.A.).**

Siège social: L-1651 Luxembourg, 9, avenue Guillaume.
R.C.S. Luxembourg B 97.756.

Im Jahre zweitausendacht, den einunddreißigsten Juli.

Vor dem unterzeichneten Notar Martine SCHAEFFER, mit dem Amtssitz in Luxembourg.

Sind die Aktionäre der Aktiengesellschaft "HELIOS LIFE S.A." mit Sitz in Luxemburg, R.C. Nummer B 97 756, gegründet unter der Bezeichnung ANOVIA LUX S.A. durch eine Urkunde des Notars André SCHWACHTGEN, damals mit dem Amtswohnsitz in Luxemburg vom 18. Dezember 2003, welche im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 74 vom 20. Januar 2004 veröffentlicht wurde, zu einer außerordentlichen Generalversammlung zusammengetreten.

Die Satzung wurde zuletzt abgeändert durch eine Urkunde desselben Notars vom 28. Februar 2007, welche im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 1084 vom 7. Juni 2007 veröffentlicht wurde.

Die Versammlung beginnt um sechzehn Uhr dreißig unter dem Vorsitz von Herrn Bodo DEMISCH, Bankkaufmann, wohnhaft in Luxemburg.

Derselbe ernennt zum Schriftführer Frau Sylvie DUPONT, Privatbeamtin, mit Berufsanschrift in 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxemburg,

Zum Stimmzähler wird ernannt Herr Raymond THILL, "maître en droit", mit Berufsanschrift in 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxemburg.

Sodann stellt der Vorsitzende fest:

I. Dass aus einer Anwesenheitsliste, welche durch das Büro der Versammlung aufgesetzt und für richtig befunden wurde, hervorgeht, dass die einhundert (100) Aktien mit einem Nennwert von je dreihundertzehn (310,-) Euro, welche das gesamte Kapital von einunddreißigtausend (31.000,-) Euro darstellen, hier in dieser Versammlung gültig vertreten sind, welche somit ordnungsgemäß zusammengestellt ist und gültig über alle Punkte der Tagesordnung abstimmen kann, da alle anwesenden und vertretenen Aktionäre, nach Kenntnisnahme der Tagesordnung, bereit waren, ohne Einberufung hierüber abzustimmen.

Diese Liste, von den Mitgliedern des Büros und dem instrumentierenden Notar ne varietur unterzeichnet, bleibt gegenwärtigem Protokoll, mit welchem sie einregistriert wird, als Anlage beigelegt.

II. Dass die Tagesordnung dieser Generalversammlung folgende Punkte umfasst:

1. Herabsetzung des Gesellschaftskapitals um einen Betrag von EUR 18.500,- um es von EUR 31.000,- auf den Betrag von EUR 12.500,- zu bringen durch Annullierung von 185 Aktien und Rückzahlung an die Aktionäre.

2. Festsetzung des Nennwertes der Aktien auf EUR 100,-.

3. Änderung der juristischen Form der Gesellschaft, ohne Unterbrechung der juristischen Persönlichkeit, in eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung gemäß dem Gesetz und Neufassung der Satzung.

4. Annahme des Rücktritts der Verwaltungsratsmitglieder.

- Entlastung

5. Annahme des Rücktritts des Kommissars.

- Entlastung

6. Ernennung eines Geschäftsführers.

7. Verschiedenes.

Die Ausführungen des Vorsitzenden wurden einstimmig durch die Versammlung für richtig befunden und, nach Überprüfung der Richtigkeit der Versammlungsordnung, fasste die Versammlung nach vorheriger Beratung, einstimmig folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Das Gesellschaftskapital wird um einen Betrag von EUR 18.500,- herabgesetzt um es von EUR 31.000,- auf den Betrag von EUR 12.500,- zu bringen durch Annullierung von 185 Aktien und Rückzahlung an die Aktionäre.

Diese Herabsetzung unterliegt den Bestimmungen von Artikel 69 (2) des abgeänderten Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften.

Zweiter Beschluss

Der Nennwert der Aktien wird auf EUR 100,- festgesetzt.

Dritter Beschluss

Die juristische Form der Gesellschaft wird geändert, ohne Unterbrechung der juristischen Persönlichkeit, in eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung gemäß dem Gesetz.

Der Name wird auf PATENTPORTFOLIO 3 S.à r.l. abgeändert.

Die Satzung wird komplett neugefasst und wird folgendermaßen lauten:

„ **Art. 1.** Es wird hiermit zwischen der Erschienenen und jeder Person oder juristischen Person, die in der Zukunft Gesellschafter werden könnte, eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung gegründet, welche die Firmenbezeichnung "Patentportfolio 3 S.à r.l." annimmt.

Art. 2. Der Zweck der Gesellschaft ist der Erwerb und die Nutzung von Patentverwertungsrechten durch Handel mit Patenten in fremden Namen und für fremde Rechnung sowie die Vermittlung von Lizenzen und die Durchführung aller hierfür erforderlichen Geschäfte. Darüber hinaus ist Zweck der Gesellschaft die Durchführung von allen Geschäften, die direkt oder indirekt mit der Beteiligung, gleich in welcher Form, an jeglichen Unternehmen, verbunden sind, sowie die Verwaltung, die Führung, die Kontrolle und die Verwertung dieser Beteiligungen, ohne dass die Gesellschaft dem Gesetz vom 31. Juli 1929 unterliegt.

Die Gesellschaft kann insbesondere ihre Mittel zur Erstellung, Führung, Verwertung und Liquidation eines aus Titeln jeglicher Herkunft zusammengesetzten Portfolios verwenden, an der Gründung, Entwicklung und Kontrolle jeglicher Unternehmen teilnehmen, jegliche Titel durch Investition, Zeichnung, Übernahme oder Kaufoption und auf jegliche andere Art erstehen, sie durch Kauf, Übertragung, Austausch oder auf sonst eine Weise verwerten oder veräußern. Die Gesellschaft kann auch sämtliche Hilfen oder Garantien dritten Gesellschaften geben, um ihre Verpflichtungen oder die Verpflichtungen von Tochtergesellschaften, Schwestergesellschaften oder anderen Gesellschaften zu sichern. Sie kann alle oder teils ihre Vermögensgegenstände verpfänden, übertragen, belasten oder jegliche Werte auf ihre Vermögensgegenstände bestellen. Die Gesellschafter oder dritte Gesellschaften können die Gesellschaft mit jeglichen Mitteln finanzieren.

Die Gesellschaft kann alle geschäftlichen, industriellen oder finanziellen Operationen sowie alle Überträge von beweglichem und unbeweglichem Eigentum durchführen, die notwendig zur Erfüllung ihres Gesellschaftszweckes sind.

Art. 3. Die Gesellschaft wird auf unbegrenzte Dauer gegründet.

Art. 4. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxemburg.

Er kann jederzeit in irgendeine andere Ortschaft des Großherzogtums Luxemburg durch einfachen Beschluss des einzigen Gesellschafters oder der Gesellschafter verlegt werden.

Die Gesellschaft kann Niederlassungen in Luxemburg sowie im Ausland gründen.

Art. 5. Das Gesellschaftskapital beträgt EUR 12.500,-, eingeteilt in 125 Anteile mit einem Nennwert von je EUR 100,-.

Art. 6. Das Gesellschaftskapital kann jederzeit von dem einzigen Gesellschafter oder von den Gesellschaftern gemäß Artikel 13 dieser Satzung abgeändert werden.

Art. 7. Jeder Anteil gibt Anrecht auf einen Teil der Aktiva und der Gewinne der Gesellschaft, der im proportionalen Verhältnis zur Zahl der existierenden Anteile steht.

Art. 8. Gegenüber der Gesellschaft sind die Gesellschaftsanteile unteilbar; nur ein Inhaber pro Anteil ist zugelassen. Bruchteilseigentümer müssen sich von einer einzigen Person gegenüber der Gesellschaft vertreten lassen.

Art. 9. Die Gesellschaftsanteile, die von dem einzigen Gesellschafter gehalten werden, können frei veräußert werden.

Im Fall von mehreren Gesellschaftern können die Gesellschaftsanteile jedes Gesellschafters gemäß Artikel 189 des Gesetzes vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften (das Gesetz vom 10. August 1915) veräußert werden.

Art. 10. Die Gesellschaft wird nicht durch das Ableben, die Aberkennung der bürgerlichen Ehrenrechte, den Konkurs oder die Zahlungsunfähigkeit des einzigen Gesellschafters oder eines Gesellschafters aufgelöst.

Art. 11. Die Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Geschäftsführer geleitet. Falls es mehrere Geschäftsführer gibt, bilden sie einen Geschäftsführerrat. Die Geschäftsführer brauchen nicht Gesellschafter zu sein. Die Geschäftsführer

werden durch die Generalversammlung der Gesellschafter, die mehr als die Hälfte des Gesellschaftskapitals besitzen, ernannt, widerrufen, und ersetzt.

Der Beirat ist ermächtigt, im Falle einer durch äußere Einflüsse unerwarteten Verhinderung des Geschäftsführers an der Ausübung der Geschäftsleitung einen Nachfolger unverzüglich zu benennen, mit der Auflage eine Gesellschafterversammlung binnen 2 Monaten einzuberufen um diese Nominierung zu ratifizieren oder einen neuen Geschäftsführer zu ernennen.

Gegenüber Dritten haben die Geschäftsführer alle Befugnisse, unter jeden Umständen im Namen der Gesellschaft zu handeln, die im Gesellschaftszweck vorgesehenen Geschäfte durchzuführen und zu beschließen, insofern Artikel 11 dieser Satzung berücksichtigt wurde.

Die Gesellschafter sind befugt, alle Geschäfte vorzunehmen, die nicht durch das Gesetz oder durch diese Satzung ausdrücklich der Gesellschafterversammlung vorbehalten sind.

Die Gesellschaft wird durch die gemeinsame Unterschrift von zwei Mitgliedern des Geschäftsführerrates verpflichtet. Die Gesellschafterversammlung oder der Geschäftsführerrat können ihre Befugnisse für spezifische Geschäfte einem oder mehreren ad hoc Agenten übertragen.

Die Gesellschafterversammlung oder der Geschäftsführerrat werden die Befugnisse und das Gehalt (wenn es ein Gehalt gibt) der Agenten, die Dauer ihres Auftrages und jede relevante Bedingung ihres Mandats bestimmen.

Beschlüsse des Geschäftsführerrates werden mit der Mehrheit der abgegebenen Stimmen der anwesenden oder vertretenen Geschäftsführer gefasst.

Jeder Geschäftsführer wird durch schriftliche Einberufung per Brief, Telefax, Telegramm oder Telex von jedem Geschäftsführerrat wenigstens 24 (vierundzwanzig) Stunden im Voraus informiert, außer in Dringlichkeitsfällen. Auf eine schriftliche Einberufung kann verzichtet werden, wenn alle Geschäftsführer anwesend oder vertreten sind und bestätigen, dass sie ordnungsgemäß über die Tagesordnung der Sitzung informiert wurden. Eine Einberufung ist nicht nötig für Sitzungen, für die sowohl der Sitzungstermin als auch der Sitzungsort in einem früheren Beschluss des Geschäftsführerrates festgelegt worden sind. Jeder Geschäftsführer kann einen anderen Geschäftsführer schriftlich per Brief, Telefax, Telegramm oder Telex zu seiner Vertretung bevollmächtigen. Die Geschäftsführer können auch per Telefon abstimmen, müssen dies jedoch schriftlich bestätigen. Beschlüsse können nur dann gefasst werden, wenn die Mehrheit der Geschäftsführer anwesend oder vertreten ist.

Ungeachtet der vorhergehenden Bestimmungen können Beschlüsse des Geschäftsführerrates auch per Umlaufbeschluss gefasst werden. Ein Umlaufbeschluss gilt dann als gefasst, wenn eines oder mehrere Dokumente, welche den Beschluss beinhalten, von allen Geschäftsführern unterschrieben wurden. Das Datum der letzten Unterschrift gilt als Datum des Beschlusses.

Art. 12. Bei der Gesellschaft wird ein Beirat gebildet, der mindestens aus einem und höchstens aus drei Mitgliedern besteht. Besteht der Beirat aus mehr als einem Mitglied, wählt der Beirat aus seiner Mitte einen Vorsitzenden, der den Beirat nach außen vertritt.

Die Beiratsmitglieder werden von der Gesellschafterversammlung gewählt und für die Dauer von vier Jahren bestellt. Wiederbestellung ist zulässig.

Der Beirat hat die Geschäftsführung zu überwachen. Zu diesem Zweck kann er von der Geschäftsführung jederzeit Auskunft über alle Angelegenheiten der Gesellschaft verlangen und sich auch selbst darüber informieren; er kann insbesondere die Bücher und Schriften der Gesellschaft einsehen und prüfen. Die Geschäftsführung ist verpflichtet, dem Beirat jede gewünschte Auskunft über die geschäftlichen Verhältnisse zu erteilen. Der Beirat ist berechtigt, sich über alle Angelegenheiten und Verhältnisse der Gesellschaft zu informieren, soweit dies zur Erfüllung seiner Aufgaben erforderlich oder zweckmäßig ist.

Weiter nimmt der Beirat die ihm von der Geschäftsführung quartalsweise vorzulegenden Berichte mit

- der Gewinn- und Verlustrechnung,
- der Auftragsingangübersicht,
- der Liquiditätsübersicht,

entgegen.

Der Beirat entscheidet ferner auf Vorschlag der Geschäftsführung unter angemessener Würdigung der Belange der Gesellschaft über Gewinnausschüttungen.

Beschlüsse des Beirats werden in den Beiratssitzungen gefasst, zu denen jedes Beiratsmitglied unter Einhaltung einer Frist von zwei Wochen laden kann. Abgestimmt wird nach Köpfen, der Vorsitzende des Beirats kann jedoch nicht überstimmt werden.

Der Beirat setzt die Vergütung der Beiratsmitglieder nach Anhörung der Geschäftsführung fest.

Der Beirat bzw. der Beiratsvorsitzende ist zu den Gesellschafterversammlungen einzuladen.

Der Beirat bzw. der Beiratsvorsitzende ist auch ohne Einladung berechtigt, an jeder Gesellschafterversammlung teilzunehmen.

Art. 13. Die Geschäftsführer gehen keine persönlichen Verbindlichkeiten in Bezug auf die Verbindlichkeiten, die sie im Namen der Gesellschaft und in den Grenzen ihrer Befugnisse eingegangen sind, ein.

Art. 14. Der einzige Gesellschafter übt alle Befugnisse aus, die der Gesellschafterversammlung vorbehalten sind. Falls es mehrere Gesellschafter gibt, hat jeder Gesellschafter das Recht, an den gemeinsamen Beschlüssen teilzunehmen, unabhängig von seiner Kapitalbeteiligung. Jeder Gesellschafter hat so viele Stimmen wie Anteile. Gemeinsame Beschlüsse sind rechtskräftig, wenn sie von Gesellschaftern, die mehr als die Hälfte des Gesellschaftskapitals halten, angenommen werden.

Ungeachtet Artikel 11 dieser Satzung kann der einzige Gesellschafter oder die Gesellschafterversammlung, während der ersten Gesellschafterversammlung, die direkt nach Gründung der Gesellschaft abgehalten wird, eine dritte Person dazu bevollmächtigen, Gesellschaftsanteile in einer oder mehreren existierenden Gesellschaften zu erwerben.

Beschlüsse im Rahmen von Satzungsänderungen bedürfen der Mehrheit der Gesellschafter, die drei Viertel des Gesellschaftskapitals besitzen, unter Vorbehalt der Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915.

Art. 15. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. April und endet am 31. März des darauffolgenden Jahres.

Art. 16. Am Ende jedes Geschäftsjahres am 31. März werden die Bücher der Gesellschaft abgeschlossen und der oder die Geschäftsführer stellen die Bilanz und die Gewinn- und Verlustrechnung sowie ein Inventar der Aktiva und Passiva der Gesellschaft auf.

Das Inventar sowie die Bilanz und die Gewinn- und Verlustrechnung stehen am Gesellschaftssitz zur Einsicht jedes Gesellschafters zur Verfügung.

Art. 17. Die Einkünfte aus der Rechnungslegung, minus die allgemeinen Kosten und Abschreibungen, bilden den Reingewinn der Gesellschaft. Aus diesem Reingewinn sind fünf Prozent (5%) für die Bildung eines gesetzlichen Reservefonds zurückzustellen, bis dieser Reservefonds zehn Prozent (10%) des nominellen Gesellschaftskapitals erreicht hat. Der verbleibende Reingewinn kann an die Gesellschafter entsprechend ihrer Kapitalbeteiligung ausgeschüttet werden. Der oder die Geschäftsführer können Zwischendividenden ausschütten.

Art. 18. Die Liquidierung der Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Liquidatoren vorgenommen. Die Liquidatoren können Gesellschafter oder Nichtgesellschafter sein. Sie werden von der Gesellschafterversammlung ernannt, die ihre Rechte und ihr Gehalt festlegt.

Art. 19. Für alle Punkte, die in der Satzung nicht festgelegt sind, wird auf die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, sowie abgeändert, verwiesen.

Vierter Beschluss

Der Rücktritt der Verwaltungsratsmitglieder wird angenommen.

Durch Spezialvotum wird ihnen Entlastung erteilt für die Ausübung ihres Mandates bis zum heutigen Tage.

Fünfter Beschluss

Der Rücktritt des Kommissars wird angenommen. Durch Spezialvotum wird ihm Entlastung erteilt für die Ausübung seines Mandates bis zum heutigen Tage.

Sechster Beschluss

Als Geschäftsführer wird auf unbestimmte Dauer ernannt:

- Herr Bodo Demisch, mit beruflicher Adresse in 9, avenue Guillaume, L-1651 Luxemburg.

Als Beirat für eine Dauer von vier Jahren wird ernannt:

- Herr Hans-Jürgen Eberling, Vorstand, mit beruflicher Adresse in Wallnerstrasse 4, A-1010 Wien.

Da die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Vorsitzende die Versammlung um siebzehn Uhr für geschlossen.

WORÜBER PROTOKOLL, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorhergehenden an die Komparenten, haben dieselben mit Uns Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: B. Demisch, S. Dupont, R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 5 août 2008, LAC/2008/32676. — Reçu douze euros (12,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 août 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008114917/5770/202.

(080133378) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2008.

I.E. Lux Berlin n° 1 S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 6.500.000,00.**Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 106.754.

—
Extrait des décisions de l'associé unique prises en date du 28 mars 2008

Renouvellement du mandat de gérant de Monsieur Brian McMahon, né le 4 novembre 1968 à Dublin-Irlande, adresse professionnelle au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, avec effet 28 mars 2008 et jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes, qui se tiendra en 2009.

Le conseil de gérance est dorénavant composé comme suit:

- Massimiliano Maffioli (Gérant)
- Brian Anthony McMahon (Gérant)
- Andreas Demmel (Gérant)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008106963/1649/22.

Enregistré à Luxembourg, le 18 août 2008, réf. LSO-CT07738. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080123757) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2008.

Aranda International Holdings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R.C.S. Luxembourg B 123.834.

—
Il résulte d'un contrat de cession signé en date du 15 mai 2008 que les 4.200 parts sociales que détient Monsieur Alberto BOIN dans ARANDA INTERNATIONAL HOLDINGS S. à r. l. ont été cédées à Monsieur Hugo J.A. VAN DER ZEE, résidant au 52, rue d'Anzere, CH-1972 Anzere, Suisse.

Il résulte d'un contrat de cession signé en date du 15 mai 2008 que les 4.200 parts sociales que détient Monsieur Robert GRIGGS dans ARANDA INTERNATIONAL HOLDINGS S. à r. l. ont été cédées à Monsieur Hugo J.A. VAN DER ZEE, résidant au 52, rue d'Anzere, CH-1972 Anzere, Suisse.

Pour extrait

La société

Signature

Référence de publication: 2008107057/587/19.

Enregistré à Luxembourg, le 19 août 2008, réf. LSO-CT08558. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080123577) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2008.

N.B.C., National Business Center S.A.H., Société Anonyme.Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 31.735.

—
Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2008112190/294/13.

Enregistré à Luxembourg, le 22 août 2008, réf. LSO-CT10282. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080128617) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2008.

LaSalle Paris Office Ventures 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.501,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 136.544.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une résolution des associés prise en date du 28 juillet 2008 que:

- Monsieur Olivier Dufond a démissionné de ses fonctions de gérant de la Société avec effet au 18 juillet 2008.
- Madame Virginie Vely, Comptable Senior, demeurant professionnellement au 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, a été nommée aux fonctions de gérant de la Société, avec effet au 28 juillet 2008, et ce pour une durée indéterminée.

Pour extrait aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008107164/2570/20.

Enregistré à Luxembourg, le 13 août 2008, réf. LSO-CT06572. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080123475) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2008.

AKH, Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 98.948.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire

- L'Assemblée a pris note de la démission de Monsieur Daniel Adam de son mandat d'administrateur B de la société avec effet au 30 avril 2008.

- L'Assemblée a nommé, avec effet au 1^{er} mai 2008 et jusqu'à l'Assemblée Générale délibérant sur les comptes au 31 décembre 2011, Monsieur Luca Gallinelli, Senior Manager, ayant son adresse professionnelle au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, administrateur B de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juin 2008.

Pour AKH S.A.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2008109833/1005/21.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2008, réf. LSO-CR10628. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080126908) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2008.

**A.D. Consult, Société à responsabilité limitée,
(anc. Confient).**

Siège social: L-8232 Mamer, 3, route de Holzem.

R.C.S. Luxembourg B 79.567.

Le bilan au 31.12.2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mamer, le 28.08.2008.

Signature.

Référence de publication: 2008113661/1611/13.

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2008, réf. LSO-CS09329. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080128974) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2008.

GDX Automotive, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 102.230.

Le bilan et l'affectation des résultats au 30 novembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 août 2008.

GDX Automotive S.à r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Gérant

Signatures

Référence de publication: 2008110606/683/17.

Enregistré à Luxembourg, le 13 août 2008, réf. LSO-CT06305. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080122533) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2008.

Mullerthal Trail Hotels, association sans but lucratif.

Siège social: L-6460 Echternach, 7-8, place du Marché.
R.C.S. Luxembourg F 7.700.

STATUTS

Les fondateurs soussignés: Albert David, de nationalité luxembourgeoise

Hôtelier, représentant l'Hôtel L'Ernz Noire, 2, route de Beaufort, L-6360 GRUNDHOF

Kremer Nathalie, de nationalité luxembourgeoise

Employée, représentant l'Hôtel L'Ernz Noire, 2, route de Beaufort, L-6360 GRUNDHOF

Schroeder Gérard, de nationalité luxembourgeoise

Hôtelier, représentant l'Hostellerie de la Basilique, 7-8, place du Marché, L-6460 ECHTERNACH

Schroeder-Back Monique, de nationalité luxembourgeoise

Hôtelier, représentant l'Hostellerie de la Basilique, 7-8, place du Marché, L-6460 ECHTERNACH

Stoque Philippe, de nationalité française Hôtelier, représentant l'Hôtel Le Cigalon, 1, rue de l'Ernz Noire, L-6245 MULLERTHAL

Stoque-Kunnert Rita, de nationalité luxembourgeoise Hôtelier, représentant l'Hôtel Le Cigalon, 1, rue de l'Ernz Noire, L-6245 MULLERTHAL

sont convenus de constituer une association sans but lucratif régie par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif et par les présents statuts.

Dénomination - Objet - Siège - Durée

Art. 1^{er}. L'association est dénommée «Mullerthal Trail Hotels, association sans but lucratif».

Art. 2. L'association a pour but de regrouper des hôteliers en vue de la publication en commun de prospectus, affiches, listes d'hôtels, annonces, sites internet, renseignements et toute autre publicité destinée à faire connaître ses hôtels au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger. Elle peut organiser toutes manifestations et activités sociales, culturelles ou généralement quelconques s'y attachant. Elle peut notamment rassembler et gérer des fonds, acquérir et céder des biens, meubles et immeubles utiles à son action. Elle peut s'affilier à toute organisation nationale et internationale ayant un but comparable au sien. Elle peut s'adjoindre toute personne physique ou morale pouvant l'aider dans ses activités.

Art. 3. Son siège est établi à 7-8, place du Marché, L-6460 Echternach. Il peut être transféré par décision conformément aux dispositions de l'article 13 des présents statuts.

Art. 4. La durée de l'association est indéterminée.

Année sociale - Règlement des comptes

Art. 5. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre. Toutefois le premier exercice prendra cours à la date de constitution de l'Association et se terminera le 31 décembre de l'année qui suit.

Art. 6. Chaque année le Comité soumet à l'approbation de l'assemblée générale le compte des recettes et dépenses de l'année écoulée et le budget de l'année suivante.

Dans la quinzaine qui précède l'assemblée générale annuelle les comptes sont contrôlés et visés par deux réviseurs de caisse.

Les réviseurs de caisse sont désignés annuellement par l'assemblée générale. La fonction de réviseur est incompatible avec la qualité de membre du Comité.

Membres - Cotisations - Admission - Démission - Exclusion

Art. 7. Le nombre de membres de l'association n'est pas limité. Son minimum est fixé à trois. Les premiers membres sont les fondateurs susmentionnés.

Art. 8. L'admission de nouveaux membres effectifs est soumise aux conditions suivantes:

- les candidats adressent leur demande d'admission écrite au Comité;

- nonobstant le nombre par établissement d'hébergement des membres fondateurs susmentionnés, une seule personne physique par établissement d'hébergement de la région Mullerthal - Petite Suisse Luxembourgeoise peut devenir membre effectif;

- l'admission des nouveaux membres effectifs est décidée par le Comité.

- les nouveaux membres effectifs doivent payer un droit d'entrée. Le droit d'entrée est fixé par l'assemblée générale.

Art. 9. La cotisation des membres effectifs est fixée par l'assemblée générale pour l'année en cours sans pouvoir dépasser 1000 EUR indice 100.

Art. 10. La qualité de membre effectif se perd:

1. par la démission notifiée au Comité,

2. si le membre n'a pas payé sa cotisation pour l'année en cours avant le 1^{er} mai de chaque année,

3. par l'exclusion prononcée par le Comité pour des raisons graves notamment en cas de manquement grave aux obligations à l'égard de l'association ou d'action à l'encontre de ses intérêts.

Toute décision d'exclusion prise par le Comité sera ratifiée par la première assemblée générale suivante à la majorité des 2/3 des voix des membres présents.

Le membre sortant n'a aucun droit sur le fonds social. Il ne peut demander ni le remboursement des cotisations, ni des participations qu'il a versées.

Art. 11. Le Comité peut conférer le titre de donateur ou protecteur aux personnes qui désirent aider l'association à réaliser son but. Les sympathisants ou protecteurs ne sont pas titulaires de droits au sein de l'association.

La liste des membres visée à l'article 10 de la loi précitée sera arrêtée chaque année pour le 1^{er} juin au plus tard.

Art. 12. Pour devenir membre sympathisant la personne physique ou morale doit:

1. adresser une demande verbale au Comité,

2. payer la cotisation de membre sympathisant fixée par l'assemblée générale pour l'année en cours sans pouvoir dépasser 1000 EUR indice 100.

Chapitre 4. Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale se réunit au moins une fois par an. Elle se réunit aussi sur demande écrite d'un cinquième de ses membres effectifs. Les membres effectifs sont convoqués par voie postale ou électronique ou par avis de presse au moins quinze jours à l'avance. Les convocations contiennent l'ordre du jour non limitatif.

Seuls les membres ont un droit de vote, égal pour tous.

Pour les votes, le membre absent peut donner une procuration écrite à un autre membre effectif.

Sauf les cas où la loi en dispose autrement, l'assemblée est régulièrement constituée et délibère valablement quel que soit le nombre des membres présents. Elle prend ses décisions à la majorité simple des votants, sous réserve des dispositions impératives des articles 8, 12 et 20 de la loi précitée. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour prendre des résolutions et pour ratifier les décisions du Comité dans le cadre des compétences lui réservées par l'article 4 de la loi précitée. Elle peut fixer le montant des cotisations sur proposition du Comité. Elle prononce sur proposition du Comité l'exclusion d'un membre conformément à l'article 10 point 3 des présents statuts.

Elle désigne les réviseurs de caisse.

Les résolutions de l'assemblée sont consignées par le Secrétaire et peuvent être consultées au siège de l'association suivant demande au Comité.

Chapitre 5. Administration

Art. 14. L'association est administrée par un conseil d'administration dénommé le Comité. Le Comité se compose de trois administrateurs au moins et de quinze au plus. Chaque membre effectif peut être représenté au Comité.

Art. 15. Pour pouvoir devenir membre du Comité, il faut:

1. être âgé de 18 ans au moins,

2. être un membre effectif au moment de l'élection,

3. présenter une candidature écrite au Comité sortant au moins trois jours avant l'assemblée générale annuelle.

Cette disposition ne vaut pas pour le Comité élu à l'assemblée constituante.

Art. 16. Les membres du Comité sont désignés par une décision de l'assemblée générale à majorité simple des votants par scrutin secret. En cas de vacance du mandat d'un ou de plusieurs membres du Comité, les membres restants peuvent pourvoir au remplacement par cooptation. Les membres cooptés doivent remplir les conditions d'admission au Comité. Ils achèvent le mandat de ceux qu'ils remplacent sauf ratification par la plus prochaine assemblée générale.

Art. 17. La durée du mandat des membres du Comité est de trois années. Les membres sortants du Comité sont rééligibles. Leurs fonctions n'expirent qu'après leur remplacement.

Art. 18. Le Président du Comité est élu par vote séparé du Comité parmi ses membres. Son mandat expire avec son mandat de membre du Comité. Il est renouvelable. En cas d'empêchement du Président, ses fonctions sont assurées par un Vice-président, sinon par le membre le plus ancien du Comité.

Les Vice-présidents, le Secrétaire et le Trésorier sont désignés par les membres du Comité. Leur charge renouvelable expire avec leur mandat de membre.

Le Secrétaire gère la correspondance courante et établit les rapports des séances du Comité et de l'assemblée générale. Les documents sont conservés au siège de l'association.

Le Trésorier assure le bon fonctionnement de la comptabilité. Il établit les comptes, le bilan et le budget pour l'assemblée générale. Il exécute toutes les opérations financières décidées par le Comité.

Art. 19. Le Comité se réunit sur convocation du Président ou du Secrétaire. Il ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente.

Les décisions du Comité sont prises à la majorité simple des voix des membres présents. Les membres qui s'abstiennent ne sont pas pris en compte pour le calcul de la majorité. Les membres qui ont un intérêt privé ou personnel doivent s'abstenir du vote. En cas de partage des voix, celle du Président ou de son remplaçant est prépondérante.

Le membre absent sans excuse à trois séances est démissionnaire de droit et ne peut plus être candidat dans les trois années qui suivent l'exercice en cours.

Art. 20. Le Comité a les pouvoirs les plus étendus pour l'administration et la gestion de l'association. Dans ce cadre, il peut notamment passer tous contrats ou actes unilatéraux engageant l'association ou ses biens, conférer tous pouvoirs spéciaux à des mandataires de son choix, associés ou non, agir en justice, transiger ou compromettre. Le Comité peut s'adjoindre un ou des conseillers ou agents, associés ou non. Il peut encore sous sa responsabilité déléguer ses pouvoirs soit à un membre, soit à un tiers. Les actions en justice sont intentées ou soutenues au nom de l'association par le Comité.

Art. 21. L'association est engagée en toute circonstance soit par la signature conjointe de son Président ou de son remplaçant et d'un membre du Comité, soit par la signature du ou des délégués dûment mandatés par le Comité.

A l'égard des banques le Trésorier engage l'association par sa signature isolée dans les limites de l'avoir en compte.

Chapitre 6. Règlement des comptes

Art. 22. Chaque année le Comité soumet à l'approbation de l'assemblée générale le compte des recettes et dépenses de l'année écoulée et le budget de l'année suivante.

Dans la quinzaine qui précède l'assemblée générale annuelle les comptes sont contrôlés et visés par deux réviseurs de caisse.

Les réviseurs de caisse sont désignés annuellement par l'assemblée générale. La fonction de réviseur est incompatible avec la qualité de membre du Comité.

Chapitre 7. Modification des statuts - Dissolution - Liquidation

Art. 23. Les modifications des statuts se font conformément aux dispositions de l'article 8 de la loi précitée. Elles seront publiées dans le mois de leur date.

Art. 24. La dissolution de l'association pourra être prononcée par l'assemblée générale conformément aux dispositions de l'article 20 de la loi précitée. Par même délibération, l'assemblée désigne un ou plusieurs liquidateurs. L'avoir de l'association sera réalisé et le solde actif sera versé à une œuvre caritative.

Chapitre 8. Dispositions finales

Art. 25. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, il est expressément renvoyé à la loi précitée.

La nullité d'une ou de plusieurs des dispositions n'affecte pas la validité des statuts dans leur ensemble.

Les présents statuts entrent en vigueur au jour de leur publication.

109739

Signé: ALBERT David, KREMER Nathalie, SCHROEDER Gérard, SCHROEDER-BACK Monique, STOQUE Philippe, STOQUE-KUNNERT Rita.

Fait le 03 septembre 2008 à Echternach, en 6 exemplaires.

Signatures.

Référence de publication: 2008115203/801153/145.

Enregistré à Diekirch, le 4 septembre 2008, réf. DSO-CU00028. - Reçu 320,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080133197) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2008.

Brendon International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 51-53, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 21.241.

—
RECTIFICATIF

Rectificatif des comptes annuels au 31 décembre 2000

Ce bilan remplace le bilan antérieur enregistré et déposé au Registre de Commerce le 28.03.2002 référence de publication 24669/720/10.

Le bilan au 31.12.2001 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008114058/1137/16.

Enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 2008, réf. LSO-CU00766. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080132112) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2008.

Fortimmo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 47.952.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 4 août 2008 à 11 heures que:
- suite à la scission de la Fiduciaire FRH Sàrl, la Fiduciaire Cabexco Sàrl, demeurant à L-8080 Bertrange, 1, rue Pletzer, a été nommée commissaire aux comptes avec expiration du mandat le jour de l'assemblée générale en 2013.

Pour Extrait Sincère et Conforme

Le Conseil d'Administration

Signature

Référence de publication: 2008114060/312/16.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} septembre 2008, réf. LSO-CU00282. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080131855) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2008.

Regot Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 93.647.

At the Ordinary General Meeting of shareholders held at the registered office of the Company on May 30th, 2008, it has been resolved the following:

1. To re-elect Mr Graham WILSON, Mr Guy LUDOVISSY and Mr Tommy GRÖNBERG as directors of the company until the next annual general meeting;
2. To re-elect Mr Gilles WECKER, residing professionally at 11, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg as statutory auditor of the company until the next annual general meeting.

Fiona FINNEGAN / Kristina EKSTRAND.

Lors de l'Assemblée Ordinaire des actionnaires tenue le 30 mai 2008, il a été résolu ce qui suit:

1. Re-election de M. Graham WILSON, M. Guy LUDOVISSY et M. Tommy GRÖNBERG comme administrateurs au conseil d'administration jusqu'à la prochaine assemblée générale;

2. Election de M. Gilles WECKER, demeurant professionnellement au 11, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, comme commissaire aux comptes de la société jusqu'à la prochaine assemblée générale.

Fiona FINNEGAN / Kristina EKSTRAND.

Référence de publication: 2008114110/1369/22.

Enregistré à Luxembourg, le 29 août 2008, réf. LSO-CT13006. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080131983) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2008.

Fareva, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 10, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 103.127.

Les comptes annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUPAR

10, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

Signatures

Référence de publication: 2008114061/1172/15.

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 2008, réf. LSO-CT06804. - Reçu 42,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080132155) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2008.

Intrawest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 120.095.

Les comptes annuels audités au 30 juin 2007 de Intrawest S.à.r.l. ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27.08.2008.

Signature.

Référence de publication: 2008114064/5564/13.

Enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 2008, réf. LSO-CU00561. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080132149) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2008.

Beach Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 141.251.

STATUTES

In the year two thousand eight, on the thirteenth day of August.

Before Us, Maître Marc Lecuit, notary residing in Mersch, Grand-Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Double Top Holdings Limited, a company existing under the laws of Hong Kong, having its registered office at 5th Floor, Gloucester Tower, The Landmark, 11 Pedder Street, Central, Hong Kong, registered with the Registrar of Companies of Hong Kong under number 1204514,

here represented by Ms Meike Lakerveld, legal counsel, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given on August 11th, 2008,

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated here-above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name "Beach Holding S.à r.l." (hereafter the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object.

3.1 The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.2. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person.

3.3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favor or relate to its object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form having a nominal value of one euro (EUR 1.-) each all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3. Shares are freely transferable among shareholders or, if there is no more than one shareholder, to third parties.

If the Company has more than one shareholder, the transfer of shares to non-shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4. A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each shareholder who so requests.

6.5. The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

III. Management - Representation

Art. 7. Board of managers.

7.1. The Company is managed by a board of managers of at least two members appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which sets the term of their office. The manager(s) need not to be shareholder(s).

7.2. The managers may be dismissed at any time ad nutum (without any reason).

Art. 8. Powers of the board of managers.

8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either shareholders or not, by the manager, or if there are more than one manager, by the board of managers of the Company.

Art. 9. Procedure.

9.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3. No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

9.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.7. In cases of urgency, circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

Art. 10. Representation. The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signature of any two managers of the Company or, as the case may be, by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.

Art. 11. Liability of the managers. The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

IV. General meetings of shareholders

Art. 12. Powers and voting rights.

12.1. The single shareholder assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders.

12.2. Each shareholder has voting rights commensurate to its shareholding.

12.3. Each shareholder may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of shareholders.

Art. 13. Form - Quorum - Majority.

13.1. If there are not more than twenty-five shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the shareholders in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The shareholders shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

13.2. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

13.3. However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital.

V. Annual accounts - Allocation of profits

Art. 14. Accounting Year.

14.1. The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first December.

14.2. Each year, with reference to the end of the Company's year, the single manager or, as the case may be, the board of managers must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts of the Company as well as an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarizing all the Company's commitments and the debts of the managers, the statutory auditor(s) (if any) and shareholders towards the Company.

14.3. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 15. Allocation of Profits.

15.1. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

15.2. The general meeting of shareholders has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) a statement of accounts or an inventory or report is established by the manager or the board of managers of the Company;

(ii) this statement of accounts, inventory or report shows that sufficient funds are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve;

(iii) the decision to pay interim dividends is taken by the single shareholder or the general meeting of shareholders of the Company;

(iv) assurance has been obtained that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1 In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be shareholders, appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholder(s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realization of the assets and payments of the liabilities of the Company.

16.2 The surplus resulting from the realization of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the shareholder or, in the case of a plurality of shareholders, the shareholders in proportion to the shares held by each shareholder in the Company.

VI. General provision

17. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on 31 December 2008.

Subscription-Payment

Thereupon, Double Top Holdings Limited, prenamed and represented as stated above declares to subscribe for twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form, with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each and to fully pay them up by way of a contribution in cash amounting to twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-).

The amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

109744

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately EUR 1,100.00.

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entirety of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:

- Mr. Wu QING, company manager, born on 24 July 1969 in Tianjin (China), residing at #406-2280 Wesbrook Mall, Vancouver, B.C V6T 2K3, Canada; and

- Mr. Frank WALENTA, company manager, born on February 2, 1972 in Geneva (Switzerland), residing professionally at 12, rue Léon Thyes, L- 2636, Luxembourg.

2. The registered office of the Company is set at 12, rue Léon Thyes, L- 2636, Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known by the notary by its name, quality and address, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le treize août.

Par-devant Maître Marc Lecuit, notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Double Top Holdings Limited, une société de droit de Hong-Kong ayant son siège social au 5th Floor, Gloucester Tower, The Landmark, 11 Pedder Street, Central, Hong Kong, Chine, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Hong-Kong sous le numéro 1204514,

Ici représentée par Melle Meike Lakerveld, juriste, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 11 août 2008,

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme indiqué ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

Art. 1^{er} . Dénomination. Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination «Beach Holding S.à r.l.» (ci-après la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la Loi) et par les présents statuts (ci-après les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par décision du gérant unique, ou, le cas échéant, par le conseil de gérance de la Société. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé par décision du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces événements seraient de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1 La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces sociétés ou entreprises ou participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition

et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2 La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de parts sociales et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées. La Société pourra aussi donner des garanties et nantir, transférer, grever, ou créer de toute autre manière et accorder des sûretés sur toutes ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société, et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne.

3.3 La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4 La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles, ainsi que toutes transactions se rapportant à la propriété immobilière ou mobilière, qui directement ou indirectement favorisent ou se rapportent à la réalisation de son objet social.

4. Durée.

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2. Envers la Société, les parts sociales de la Société sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3. Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du Code Civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé.

6.5. La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites et aux conditions prévues par la Loi.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil de gérance.

7.1 La Société est gérée par un conseil de gérance composé d'au moins deux membres qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, lequel/laquelle fixera la durée de leur mandat. Le(s) gérant(s) ne sont pas nécessairement associé(s).

7.2 Les gérants sont révocables n'importe quand ad nutum.

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, si la Société est gérée par plus de un gérant, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par le gérant, ou s'il y a plus de un gérant, par le conseil de gérance de la Société.

Art. 9. Procédure.

9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les membres du conseil de gérance de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque membre du conseil de gérance de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique.

9.4. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance ne sont prises valablement qu'à la majorité des voix. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7. En cas d'urgence, les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

Art. 10. Représentation. La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de deux gérants de la Société, ou, le cas échéant, par les signatures individuelle ou conjointe ou unique de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.

Art. 11. Responsabilités des gérants. Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. Assemblée générale des associés

Art. 12. Pouvoirs et droits de vote.

12.1. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2. Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3. Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

Art. 13. Forme - Quorum - Majorité.

13.1. Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

13.2. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3. Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 14. Exercice social.

14.1. L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre.

14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société, le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance, doit préparer le bilan et les comptes de profits et pertes de la Société, ainsi qu'un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société, avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérants, commissaire(s) aux comptes (si tel est le cas), et associés envers la Société.

14.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2. L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

15.3. Des dividendes intérimaires pourront être distribués à tout moment dans les conditions suivantes:

(i) un état comptable ou un inventaire ou un rapport est dressé par le gérant ou le conseil de gérance de la Société;

(ii) il ressort de cet état comptable, inventaire ou rapport que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à la réserve légale;

(iii) la décision de payer les dividendes intérimaires est prise par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés de la Société (iv) le paiement est fait dès lors qu'il est établi que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

VI. Disposition générale

17. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2008.

Souscription - Libération

Ces faits exposés, Double Top Holdings Limited, prénommée et représentée comme décrit ci-dessus, déclare souscrire à douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune et les libérer entièrement par versement en espèces de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-).

La somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Coûts

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ EUR 1.100,00.

Décisions de l'associé unique

Et aussitôt, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées comme gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- M. Wu QING, gérant de sociétés, né le 24 juillet 1969 à Tianjin (Chine), résidant au #406-2280 Westbrook Mall, Vancouver, B.C V6T 2K3, Canada; et

- M. Frank WALENTA, gérant de sociétés, né le 2 février 1972 à Genève (Suisse), ayant son adresse professionnelle au 12, rue Léon Thyès, L- 2636, Luxembourg.

2. Le siège social de la Société est établi au 12, rue Léon Thyès, L- 2636, Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, qualité et demeure, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. LAKERVELD, M. LECUIT.

Enregistré à Mersch, le 14 août 2008, MER/2008/1395. — Reçu soixante-deux euros cinquante cents 0,5%=62,50€.

Le Receveur ff. (signé): E. WEBER.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 22 août 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008114904/243/404.

(080133337) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2008.

Brendon International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 51-53, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 21.241.

Le bilan (version abrégée des comptes annuels) au 31.12.2002 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008114078/1137/13.

Enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 2008, réf. LSO-CU00774. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080132140) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2008.

Etoile Promotions "A" S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 37.184,03.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 2, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 69.273.

EXTRAIT

En date du 23 juillet 2008, Société pour l'Aménagement de la Place de l'Etoile à Luxembourg, en abrégé SAPEL S.à.r.l., a transféré toutes les parts sociales qu'elle détenait dans la Société, soit 1.500 parts sociales, à Etoile Promotions «AB» S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 2, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, enregistrée auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 140 973.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 août 2008.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2008114080/260/19.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} septembre 2008, réf. LSO-CU00488. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080131998) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2008.

Fanuc Robotics Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6468 Echternach, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 95.565.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des actionnaires tenue le 1^{er} août 2008

Il résulte du procès-verbal que:

- Les démissions de Messieurs A. WATANABE, S. TANZAWA et K. HARIKI, avec effet au 31 janvier 2008, en tant qu'administrateurs de la Société ont été acceptées.

- Messieurs S. INABA, O.C. GEHRELS, S. KATO, Y. INABA, N. TORII, R. NIHEI et H. KOJIMA ont été réélus en tant qu'administrateurs de la Société. Leur mandat expirera immédiatement après la tenue de l'assemblée générale annuelle de l'année 2009.

- PricewaterhouseCoopers S.à r.l. a été réélu en tant que réviseur d'entreprises de la Société. Son mandat expirera immédiatement après la tenue de l'assemblée générale annuelle de l'année 2009.

109749

Luxembourg, le 25 août 2008.

Pour extrait conforme

Alex SCHMITT

Mandataire

Référence de publication: 2008114554/275/22.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} septembre 2008, réf. LSO-CU00408. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080132518) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2008.

Linden Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 140.611.

—
EXTRAIT

En date du 25 août 2008, M. André Hoffmann, avocat, demeurant au 2, place Winston Churchill, L-2014 Luxembourg, né le 7 décembre 1960 à Luxembourg, a été nommé en tant que nouveau gérant de classe A de la Société pour une durée indéterminée.

Il résulte de ce qui précède que le conseil de gérance de la Société est composé comme suit:

- *gérants de classe A:*

Alberto Morandini, Patrick Santer, André Hoffmann

- *gérants de classe B:*

Denise Fallaize, Richard Newton

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 août 2008.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2008114081/260/23.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} septembre 2008, réf. LSO-CU00485. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080132004) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2008.

Monterey Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 103.979.

—
Auszug aus dem Protokoll der ordentlichen Generalversammlung der Aktionäre vom 6. August 2008

Beschlüsse

Die Generalversammlung nimmt den sofortigen Rücktritt von Herrn Romain ZIMMER als Verwaltungsratsmitglied und Delegierter des Verwaltungsrates und Herrn Frans VAN RIJN als Verwaltungsratsmitglied an.

Als neue Verwaltungsratsmitglieder werden ernannt bis zur ordentlichen Hauptversammlung im Jahr 2014 Frau Edith REUTER, Buchhalterin, geboren in Luxemburg, am 5. Januar 1958, wohnhaft in L-5366 Münsbach, 222, rue Principale und Herr Guy FASBENDER, Gesellschaftsverwalter, geboren in Habay-la-Neuve (Belgien), am 28. April 1940, wohnhaft in L-1421 Luxemburg, 6, rue de Dormans.

Das Mandat von Herrn Fernand SASSEL als Verwaltungsratsmitglied wird bis zur ordentlichen Hauptversammlung im Jahr 2014 verlängert.

Das Mandat von Herrn Fernand SASSEL als Delegierter des Verwaltungsrates wird bis zur ordentlichen Hauptversammlung im Jahr 2014 verlängert und ihm wird ein verbindliches Mitzeichnungsrecht gewährt.

Die Generalversammlung nimmt den sofortigen Rücktritt von Herrn Sjaak TEN HOVE als Rechnungskommissar an.

Als neuer Kommissar wird ernannt bis zur ordentlichen Hauptversammlung im Jahr 2014 die Gesellschaft mit beschränkter Haftung LUXREVISION S.à r.l. mit Sitz in L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch (Handels- und Firmenregister Luxembourg B 40.124).

Die Generalversammlung beschliesst den Sitz der Gesellschaft von L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis nach L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch zu verlegen.

Für gleichlautenden Auszug zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 6. August 2008.

Für *MONTEREY LUXEMBOURG S.A.*

Unterschrift

Référence de publication: 2008115223/8473/31.

Enregistré à Luxembourg, le 25 août 2008, réf. LSO-CT11225. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080133487) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2008.

Harbour Trust and Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 38.977.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue en date du 14 août 2008 que:

- Madame Johanna Christina Maria NIJSEN, director, résidant professionnellement au 106, route d'Arlon, L-8210, Mamer, a été nommée aux fonctions d'administrateur de la société à partir du 15.08.2008 et ce jusqu'à l'assemblée approuvant les comptes 2008;

- La démission de Monsieur Leendert Jacobus BEVERLANDER en date du 15 août 2008 de sa fonction d'administrateur de la société a été acceptée.

La nouvelle liste des personnes autorisées à signer au nom de la société se compose comme suit avec effet de 15 août 2008:

- signature A:

* J.C.M. Nijssen

* P.J.H. Hermse

* F.H.R. Sonnenschein

* J.O.H. van Crugten

* H.H.J. Kemmerling

- signature B:

* A. Paulissen

- signature C:

* J.-P. Schong

Les limites des pouvoirs de ces personnes sont indiquées dans la liste «signature authority».

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mamer, le 18 août 2008.

F.H.R. Sonnenschein / P.J.H. Hermse.

Signature Authority

Harbour Trust and Management S.A. applies three signature authority categories

A: Director (JN, PH, RS, JvC, RK)

B: Procuracy Holder A (AP)

C: Procuracy Holder B (JS)

In the absence of one of the persons with signature authority in Category A, procuracy holder A is entitled to sign instead of the absent A.

The minimum signature requirements are as follows:

- Contracts, documents and so forth:

* Day to day management: A + A

* Client contracts (for example mandate agreements): A + A

- Correspondence:

* Binding correspondence: (for example: contracts third parties (AACO)): A + A

* Non-binding correspondence (for example: information letters, sending documents): B + C

- Financial matters:

* Banking transfers

° Up to € 2,000: B + C

° Above € 2,000: A + A

Référence de publication: 2008114101/695/49.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} septembre 2008, réf. LSO-CU00332. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080132247) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2008.

CAJF S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-8156 Bridel, 28, rue Lucien Wercollier.

R.C.S. Luxembourg B 141.263.

—
STATUTES

In the year two thousand eight, on the seventh of August.

Before the undersigned Maître Martine SCHAEFFER, notary, residing at Luxembourg.

There appeared:

1) Mrs Céline GIRARD, General Manager, domiciled at 28, rue Lucien Wercollier, L-8156 Bridel, Grand-Duchy of Luxembourg, here represented by Mrs Corinne PETIT, private employee, with professional address at L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, by virtue of a proxy given in Bridel on August 6th, 2008; and

2) Mr Jean-François FINDLING, jurist, domiciled at 28, rue Lucien Wercollier, L-8156 Bridel, Grand-Duchy of Luxembourg, here represented by Mrs Corinne PETIT, private employee, with professional address at L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, by virtue of a proxy given in Luxembourg on August 6th, 2008.

The before said proxies, being initialled "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, in the capacity of which they act, have requested the notary to draw up the following articles of association (the "Articles") of a "société à responsabilité limitée" which such parties declare to incorporate.

Name - object - registered office - duration

Art. 1. There is hereby formed a "société à responsabilité limitée", limited liability company (the "Company"), governed by the present Articles and by current Luxembourg laws (the "Law"), in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended in particular by the law of 18 September 1933 and of 28 December 1992 on "sociétés à responsabilité limitée".

Art. 2. The Company's name is "CAJF S. à r.l.".

Art. 3. The Company's purpose is to create, to develop, to operate, to host in Luxembourg or abroad, to design, to product, to lease, to exploit websites, interactive access or terminals, computer animations, or any other recreational or professional activities linked to the multimedia, or any other activity in the multimedia area, to organize, promote and launch activities, events proposed on websites or related to the websites, to create, deposit, develop, exploit, take advantage of any property right, license, trademark, or know-how, to product, sell, buy, rent, lease any hardware or software equipments, storage medias, or any other material or equipment.

The Company's purpose is also in general to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other Luxembourg or foreign companies or enterprises and to acquire through participations, contributions, underwriting, purchases or options, negotiation or in any other way any securities, rights, patents and licences, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same; to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company which belong to the same group of companies than the Company any assistance, loans, advances or guarantees; to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 4. The Company has its registered office in the City of Bridel, Grand-Duchy of Luxembourg.

The registered office may be transferred within the municipality of the City of Bridel by decision of the board of managers or the sole manager (as the case may be).

The registered office of the Company may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by means of a resolution of an extraordinary general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) adopted under the conditions required for amendment of the Articles.

The Company may have offices and branches (whether or not a permanent establishment) both in Luxembourg and abroad.

In the event that the board of managers or the sole manager (as the case may be) should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the board of managers or the sole manager (as the case may be) of the Company.

Art. 5. The Company is constituted for an unlimited duration.

Art. 6. The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

Art. 7. The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any shareholder are not allowed, in any circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the management of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be).

Capital - share

Art. 8. The Company's share capital is set at EUR 12,500 (twelve thousand five hundred euro), represented by 1,250 (one thousand two hundred fifty) shares with a nominal value of EUR 10 (ten euro) each.

The amount of the share capital of the Company may be increased or reduced by means of a resolution of the extraordinary general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) adopted under the conditions required for amendment of the Articles.

Art. 9. Each share confers an identical voting right and each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding.

Art. 10. The shares are freely transferable among the shareholders.

Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless shareholders representing at least three-quarter of the share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Furthermore, the provisions of articles 189 and 190 of the Law shall apply.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admits only one owner per share.

Art. 11. The Company shall have power to redeem its own shares.

Such redemption shall be carried out by means of a resolution of an extraordinary general meeting of the shareholders or of the sole shareholder (as the case may be), adopted under the conditions required for amendment of the Articles, provided that such redemption has been proposed to each shareholder of the same class in the proportion of the capital or of the class of shares concerned represented by their shares.

However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that the excess purchase price may not exceed total profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, plus any profits carried forward and sums drawn from reserves available for this purpose, less losses carried forward and any sums to be placed to reserve pursuant to the requirements of the law or of Articles.

Such redeemed shares shall be cancelled by reduction of the share capital.

Management

Art. 12. The Company will be managed by a board of managers composed of one or several manager(s) A and by one or several manager(s) B. The managers need not be shareholders of the Company.

The managers shall be appointed and designated as manager A or manager B and their remuneration determined, by a resolution of the general meeting of shareholders taken at a majority of shareholders representing at least three-quarters of the share capital of the Company. The remuneration of the manager(s) can be modified by a resolution taken at the same majority conditions.

The general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) may, at any time and ad nutum, remove and replace any manager.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders or to the sole shareholder (as case may be) fall within the competence of the board of managers.

In dealing with third parties the board of managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object, provided the terms of these Articles shall have been complied with.

The Company shall be bound by the sole signature of any manager A for any operation which would result in the creation or acquisition of an asset or liability within the limit of EUR 5,000 (five thousand euro) and by the joint signature

of one manager A and one manager B for any operation which would result in the creation or acquisition of an asset or liability in excess of EUR 5,000 (five thousand euro).

The board of managers may from time to time sub-delegate its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents(s) who need not be shareholder(s) or manager(s) of the Company.

The board of managers will determine the powers, duties and remuneration (if any) of its agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of their agency.

Art. 13. The decisions of the managers are taken by meeting of the board of managers.

The board of managers shall appoint from among its managers A a chairman which in case of tie vote, shall not have a casting vote. The chairman shall preside at all meetings of the board of managers. In case of absence of the chairman, the board of managers shall be chaired by a manager present and appointed for that purpose. It may also appoint a secretary, who need not to be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers or for such other matter as may be specified by the board of managers.

The board of managers shall meet when convened by one manager.

Notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 2 (two) days in advance of the time set for such meeting except in the event of emergency, the nature of which is to be set forth in the minute of the meeting.

Any convening notice shall specify the time and place of the meeting and the nature of the business to be transacted.

Convening notices can be given to each manager by word of mouth, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means.

The notice may be waived by the consent, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means, of each manager.

The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex or electronic means another manager as his proxy.

A manager may represent more than one manager.

The managers may participate in a board of managers meeting by phone, videoconference, or any other suitable telecommunication means allowing all persons participating in the meeting to hear each other at the same time.

Such participation in a meeting is deemed equivalent to participation in person at a meeting of the managers.

The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented, including at least one manager A and one manager B.

Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast.

The deliberations of the board of managers shall be recorded in the minutes, which have to be signed by the chairman or one manager A and one manager B. Any transcript of or excerpt from these minutes shall be signed by the chairman or one manager A and one manager B.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at a managers' meeting.

In such cases, written resolutions can either be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

Written resolutions may be transmitted by ordinary mail, fax, cable, telegram, telex, electronic means, or any other suitable telecommunication means.

Art. 14. Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a representative of the Company, he is only responsible for the execution of his mandate.

General meetings of shareholders

Art. 15. In case of plurality of shareholders, decisions of the shareholders are taken as follows:

The holding of a shareholders meeting is not compulsory as long as the shareholders number is less than twenty-five. In such case, each shareholder shall receive the whole text of each resolution or decision to be taken, transmitted in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or any other suitable telecommunication means. Each shareholder shall vote in writing.

If the shareholders number exceeds twenty-five, the decisions of the shareholders are taken by meetings of the shareholders. In such a case one general meeting shall be held at least annually in Luxembourg within six months of the closing of the last financial year. Other general meetings of shareholders may be held in the Grand-Duchy of Luxembourg at any time specified in the notice of the meeting.

Art. 16. General meetings of shareholders are convened and written shareholders resolutions are proposed by the board of managers, or the sole manager (as the case may be), failing which by shareholders representing more than the half of the share capital of the Company.

Written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be made pursuant to the Law and shall be sent to each shareholder at least 8 (eight) days before the meeting, except for the annual general meeting for which the notice shall be sent at least 21 (twenty-one) days prior to the date of the meeting.

All notices must specify the time and place of the meeting.

If all shareholders are present or represented at the general meeting and state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice.

Any shareholder may act at any general meeting by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable telecommunication means another person who need not be shareholder.

Each shareholder may participate in general meetings of shareholders.

Resolutions at the meetings of shareholders or resolutions proposed in writing to the shareholders are validly taken in so far as they are adopted by shareholders representing more than the half of the share capital of the Company.

If this quorum is not formed at a first meeting or at the first consultation, the shareholders are immediately convened or consulted a second time by registered letter and resolutions will be taken at the majority of the vote cast, regardless of the portion of capital represented.

However, resolutions to amend the Articles shall only be taken by an extraordinary general meeting of shareholders, at a majority of shareholders representing at least three-quarters of the share capital of the Company.

A sole shareholder (if the case may be) exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the Law.

Except in case of current operations concluded under normal conditions, contracts concluded between the shareholders (as the case may be) and the Company have to be recorded in minutes or drawn-up in writing.

Financial year - balance sheet

Art. 17. The Company's financial year begins on 1 January and closes on 31 December.

Art. 18. Each year, as of 31 December, the board of managers, or the sole manager (as the case may be) will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s), statutory auditor(s) (if any) and shareholder(s) toward the Company.

At the same time the board of managers or the sole manager (as the case may be) will prepare a profit and loss account, which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

Art. 19. Each shareholder may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.

If the shareholders number exceeds twenty-five, such inspection shall be permitted only during the fifteen days preceding the annual general meeting of shareholders.

Supervision of the company

Art. 20. If the shareholders number exceeds twenty-five, the supervision of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditor(s) (commissaire), who may or may not be shareholder(s).

Each statutory auditor shall serve for a term ending on the date of the annual general meeting of shareholders following their appointment dealing with the approval of the annual accounts.

At the end of this period and of each subsequent period, the statutory auditor(s) can be renewed in its/their function by a new resolution of the general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) until the holding of the next annual general meeting dealing with the approval of the annual accounts.

Where the thresholds of article 35 of the law of 19 December 2002 on the Luxembourg Trade and Companies Register are met, the Company shall have its annual accounts audited by one or more qualified auditors (réviseurs d'entreprises) appointed by the general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) amongst the members of the "Institut des réviseurs d'entreprises".

Notwithstanding the thresholds above mentioned, at any time, one or more qualified auditor may be appointed by resolution of the general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) that shall decide the terms and conditions of his/their mandate.

Dividend - reserves

Art. 21. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued share capital, as decreased or increased from time to time, but shall again become compulsory if the statutory reserve falls below such one tenth.

The general meeting of shareholders at the majority vote determined by the Law or the sole shareholder (as the case may be) may decide at any time that the excess be distributed to the shareholder(s) proportionally to the shares they hold, as dividends or be carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Art. 22. Notwithstanding the provisions of article twenty-one, the general meeting of shareholders of the Company, or the sole shareholder (as the case may be) upon proposal of the board of managers or the sole manager (as the case may be), may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts prepared by the board of managers or the sole manager (as the case may be), and showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and available reserves, less losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or the Articles.

Winding-up - liquidation

Art. 23. The general meeting of shareholders under the conditions required for amendment of the Articles, or the sole shareholder (as the case may be) may resolve the dissolution of the Company.

Art. 24. The general meeting of shareholders with the consent of at least half of the shareholders holding three quarters of the share capital shall appoint one or more liquidator(s), physical or legal person(s) and determine the method of liquidation, the powers of the liquidator(s) and their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the liquidation proceeds of the Company will be allocated to the shareholders proportionally to the shares they hold.

Applicable law

Art. 25. Reference is made to the provisions of the Law for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory measures

Exceptionally, the first financial year shall begin today and end on 31 December 2009.

Subscription - payment

The appearing parties hereby declare to subscribe to the 1,250 (one thousand two hundred fifty) shares issued by the Company as follows:

- Mrs Céline GIRARD, prenamed, subscribes to 626 (six hundred twenty-six) shares;
- Mr Jean-François FINDLING, prenamed, subscribes to 624 (six hundred twenty-four) shares.

All the shares have been fully paid up in cash, proof of which has been duly given to the undersigned notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, are estimated at about one thousand three hundred euro (EUR 1,300).

Resolutions of the shareholders

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named persons, representing the entirety of the subscribed capital, held a general meeting of shareholders, and acknowledging being validly convened, passed the following resolutions:

1) (i) is appointed as manager A:

- Mrs Céline GIRARD, general manager, domiciled at 28, rue Lucien Wercollier, L-8156 Bridel, Grand-Duchy of Luxembourg;

(ii) is appointed as manager B:

- Mr Jean-François FINDLING, jurist, domiciled at 28, rue Lucien Wercollier, L-8156 Bridel, Grand-Duchy of Luxembourg;

The managers shall serve for an undetermined duration.

In accordance with article twelve of the articles of association, the Company shall be bound by the sole signature of any manager A for any operation which would result in the creation or acquisition of an asset or liability within the limit of EUR 5,000 (five thousand euro) and by the joint signature of one manager A and one manager B for any operation which would result in the creation or acquisition of an asset or liability in excess of EUR 5,000 (five thousand euro).

2) The Company shall have its registered office at 28, rue Lucien Wercollier, L-8156 Bridel, Grand-Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above mentioned appearing persons, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary have set hand and seal in Luxembourg City, on the date at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holders, the latter signed with us, the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le sept août.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence demeurant à Luxembourg.

Ont comparu:

1) Mme Céline Girard, directeur général, domiciliée au 28, rue Lucien Wercollier, L-8156 Bridel, Grand-Duché de Luxembourg, représentée par Madame Corinne PETIT, employée privée, avec adresse professionnelle à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, en vertu d'une procuration lui délivrée à Bridel le 6 août 2008; et

2) Mr. Jean-François Findling, juriste, domicilié au 28, rue Lucien Wercollier, L-8156 Bridel, Grand-Duché de Luxembourg, représentée par Madame Corinne PETIT, employée privée, avec adresse professionnelle à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, en vertu d'une procuration lui délivrée à Luxembourg le 6 août 2008.

Lesdites procurations, paraphées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, demeureront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les parties comparantes, agissant en cette qualité, ont requis du notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer et dont il a arrêté les statuts (les "Statuts") comme suit:

Dénomination - objet - siège - durée

Art. 1^{er}. Il est constitué par cet acte une société à responsabilité limitée (la "Société"), régie par les présents Statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur (la "Loi"), notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée notamment par la loi du 18 septembre 1933 et du 28 décembre 1992 sur les sociétés à responsabilité limitée.

Art. 2. La dénomination de la société sera "CAJF S. à r.l."

Art. 3. L'objet de la Société est de créer, développer, opérer, héberger, au Grand-Duché de Luxembourg ou ailleurs, d'agencer, de produire, de louer, d'exploiter des sites web, des accès numériques ou des terminaux, des animations numériques, ou toutes autres activités récréatives ou professionnelles liées au multimédia, ou toute autre activité dans le domaine du multimédia, d'organiser, déposer, exploiter, profiter de tout droit de propriété, licence, marque déposée, savoir-faire, de produire, vendre, acheter, louer tous matériels informatique ou logiciels, supports de stockage, ou tout autre matériel ou équipement.

L'objet de la Société est aussi de manière générale de prendre des participations et intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière tous titres, droits, valeurs, brevets et licences et autres droits réels, droits personnels et intérêts, comme la Société le jugera utile, et de manière générale de les détenir, les gérer, les mettre en valeur et les céder en tout ou en partie, pour le prix que la Société jugera adapté et en particulier contre les parts ou titres de toute société les acquérant; de conclure, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres et d'octroyer à toute société holding, filiale ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou toute société appartenant au même groupe de sociétés, tout concours, prêts, avances ou garanties; d'emprunter ou de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les secteurs pré décrits et aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 4. Le siège social est établi dans la ville de Bridel, Grand-Duché de Luxembourg.

Le siège social pourra être transféré dans la commune de la ville de Bridel par décision du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas).

Le siège social de la Société pourra être transféré en tout autre lieu au Grand-duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés ou de l'associé unique (selon le cas) adoptée selon les conditions requises pour la modification des Statuts.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales (sous forme d'établissement permanent ou non) tant au Grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareille mesure provisoire sera prise et portée à la connaissance des tiers par le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas).

Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 7. Les créanciers, représentants, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront, pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées ou de l'associé unique (selon le cas).

Capital - parts sociales

Art. 8. Le capital social est fixé à 12.500 EUR (douze-mille cinq-cents euros) représenté par mille deux-cent cinquante parts sociales d'une valeur nominale de 10 EUR (dix euros) chacune.

Le montant du capital de la Société peut être augmenté ou réduit au moyen d'une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des associés ou de l'associé unique (selon le cas) prise dans les formes requises pour la modification des Statuts.

Art. 9. Chaque part sociale confère un droit de vote identique lors de la prise de décisions et chaque associé a un nombre de droit de vote proportionnel aux nombres de parts qu'il détient.

Art. 10. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée sans l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales.

Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

Art. 11. La Société est autorisée à racheter ses propres parts sociales.

Un tel rachat sera décidé au moyen d'une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des associés de l'associé unique (selon le cas) dans les conditions requises pour la modification des Statuts, sous condition de proposer ce rachat à chaque associé de même classe en proportion de leur pourcentage de participation dans le capital social ou dans la classe de parts sociales concernée.

Néanmoins, si le prix de rachat excède la valeur nominale des parts sociales rachetées, le rachat ne pourra être décidé que dans la mesure où le supplément du prix d'achat n'excède pas le montant des résultats réalisés depuis la fin du dernier exercice dont les comptes annuels ont été approuvés, augmenté des bénéfices reportés ainsi que des prélèvements effectués sur les réserves disponibles à cet effet et diminué des pertes reportées ainsi que des sommes à porter en réserves en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Les parts sociales rachetées seront annulées par réduction du capital social.

Gérance

Art. 12. La Société est gérée par un conseil de gérance composé d'un ou plusieurs gérant(s) A et d'un ou plusieurs gérant(s) B. Les gérants ne sont pas obligatoirement associés.

Les gérants sont nommés et désignés comme gérant A ou gérant B et leur rémunération est fixée par résolution de l'assemblée générale des associés prise à la majorité simple des voix. La rémunération des gérant(s) peut être modifiée par résolution prise dans les mêmes conditions de majorité.

L'assemblée générale des associés ou l'associé unique peuvent/peut par résolution révoquer les gérants ad nutum, sans avoir à justifier d'un quelconque motif.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du conseil de gérance.

Vis-à-vis des tiers le conseil de gérance aura tous pouvoirs pour agir en toutes circonstances au nom de la Société et de réaliser et approuver tous actes et opérations en relation avec l'objet social dans la mesure où les termes de ces Statuts auront été respectés.

La Société sera engagée par la seule signature d'un gérant A pour toute opération dont il résulterait la création ou l'acquisition d'une créance ou d'une dette dans la limite de 5.000 EUR (cinq-mille euros), et par la signature conjointe d'un gérant A et d'un gérant B pour toute opération dont il résulterait la création ou l'acquisition d'une créance ou d'une dette excédant 5.000 EUR (cinq-mille euros).

Le conseil de gérance peut, de temps en temps, subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agent(s) ad hoc qui ne sont pas nécessairement associés de la Société.

Le conseil de gérance détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y a lieu) de ces agents, la durée de leur mandat ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

Art. 13. Les décisions des gérants sont prises en réunion du conseil de gérance.

Le conseil de gérance désignera parmi ses gérants A un président qui en cas d'égalité de voix, n'aura pas de voix prépondérante. Le président pourra présider toutes les assemblées des conseils de gérance. En cas d'absence du président, le conseil de gérance pourra être présidé par un gérant présent et nommé à cette intention. Il peut également choisir un

secrétaire, lequel n'est pas nécessairement gérant, qui sera responsable de la conservation des procès verbaux des réunions du conseil de gérance ou de l'exécution de toute autre tâche spécifiée par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira suite à la convocation faite par un gérant.

Pour chaque conseil de gérance, des convocations devront être établies et envoyées à chaque gérant au moins 2 jours avant la réunion sauf en cas d'urgence, la nature de cette urgence devant être déterminée dans le procès verbal de la réunion du conseil de gérance.

Toutes les convocations devront spécifier l'heure et le lieu de la réunion et la nature des activités à entreprendre.

Les convocations peuvent être faites aux gérants oralement, par écrit ou par téléfax, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié.

Chaque gérant peut renoncer à cette convocation par écrit ou par téléfax, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié.

Les réunions du conseil de gérance se tiendront valablement sans convocation si tous les gérants sont présents ou représentés.

Une convocation séparée n'est pas requise pour les réunions du conseil de gérance tenues à l'heure et au lieu précisé précédemment lors d'une résolution du conseil de gérance.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par téléfax, câble, télégramme, télex ou moyens électroniques un autre gérant pour le représenter.

Un gérant peut représenter plusieurs autres gérants.

Les autres gérants du conseil de gérance peuvent assister à une réunion du conseil de gérance par téléphone, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication approprié permettant à l'ensemble des personnes présentes lors de cette réunion de communiquer à un même moment, à condition que la majorité de gérants présents à l'assemblée ne soit jamais localisée dans la même juridiction étrangère.

Une telle participation à une réunion du conseil de gérance est réputée équivalente à une présence physique à la réunion.

Le conseil de gérance peut valablement délibérer et agir seulement si une majorité des gérants est présente ou représentée, incluant au moins un gérant A et un gérant B.

Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises par la majorité des votes exprimés.

Les délibérations du conseil de gérance sont transcrites par un procès-verbal, qui est signé par le président ou un gérant A et un gérant B. Tout extrait ou copie de ce procès-verbal devra être signé par le président ou un gérant A et un gérant B.

Les résolutions écrites approuvées et signées par tous les gérants auront le même effet que les résolutions prises en conseil de gérance.

Dans un tel cas, les résolutions peuvent soit être documentées dans un seul document ou dans plusieurs documents ayant le même contenu.

Les résolutions écrites peuvent être transmises par lettre ordinaire téléfax, câble, télégramme, moyens électroniques ou tout autre moyen de communication approprié.

Art. 14. Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Assemblée générale des associés

Art. 15. En cas de pluralité d'associés, les décisions des associés sont prises comme suit:

La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à vingt-cinq. Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, transmis par écrit ou par téléfax, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de communication approprié. Chaque associé émettra son vote par écrit.

Si le nombre des associés excède vingt-cinq, les décisions des associés sont prises en assemblée générale des associés. Dans ce cas une assemblée générale annuelle est tenue à Luxembourg dans les six mois de la clôture du dernier exercice social. Toute autre assemblée générale des associés peut être tenue au Grand-Duché de Luxembourg à l'heure et au jour fixé dans la convocation à l'assemblée.

Art. 16. Les assemblées générales des associés sont convoquées et des résolutions écrites des associés sont proposées par le conseil de gérance ou par le gérant unique (selon le cas) ou, à défaut, par des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Une convocation écrite à une assemblée générale indiquant l'ordre du jour est faite conformément à la Loi et est adressée à chaque associé au moins 8 (huit) jours avant l'assemblée, sauf pour l'assemblée générale annuelle pour laquelle la convocation sera envoyée au moins 21 (vingt et un) jours avant la date de l'assemblée.

Toutes les convocations doivent mentionner la date et le lieu de l'assemblée générale.

Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale et indiquent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut se faire représenter à toute assemblée générale en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de télécommunication approprié un tiers qui peut ne pas être associé.

Chaque associé a le droit de participer aux assemblées générales des associés.

Les résolutions des assemblées des associés ou les résolutions proposées par écrit aux associés ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée générale ou de la première consultation, les associés sont immédiatement convoqués ou consultés une seconde fois par lettre recommandée et les résolutions seront adoptées à la majorité des votes exprimés quelle que soit la portion du capital représentée.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des Statuts ne pourront être prises qu'en assemblée générale extraordinaire des associés, à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

Un associé unique exerce seul les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la Loi.

Excepté en cas d'opérations courantes conclues dans des conditions normales, les contrats concluent entre l'associé unique et la Société doivent être inscrits dans un procès verbal ou établis par écrit.

Exercice social - comptes annuels

Art. 17. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 18. Chaque année, à partir du 31 décembre, le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes avec une annexe contenant le résumé de tous ses engagements, ainsi que les dettes des gérants, des commissaires (s'il en existe) et des associés envers la Société.

Dans le même temps, le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée générale des associés avec le bilan.

Art. 19. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Si le nombre des associés excède vingt-cinq, une telle communication ne sera autorisée que pendant les quinze jours précédant l'assemblée générale annuelle des associés.

Surveillance de la société

Art. 20. Si le nombre des associés excède vingt-cinq, la surveillance de la Société sera confiée à un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes, associé(s) ou non.

Chaque commissaire sera nommé pour une période expirant à la date de la prochaine assemblée générale annuelle des associés suivant leur nomination relative à l'approbation des comptes annuels.

A l'expiration de cette période et de chaque période subséquente, le(s) commissaire(s) pourra/pourront être renouvelé(s) dans ses/leurs fonction(s) par une nouvelle décision de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique (selon le cas) jusqu'à la tenue de l'assemblée générale annuelle suivante relative à l'approbation des comptes annuels.

Lorsque les seuils de l'article 35 de la Loi du 19 décembre 2002 seront atteints, la Société confiera le contrôle de ses comptes à un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises désigné(s) par résolution de l'assemblée générale des associés ou par l'associé unique (selon le cas) parmi les membres de l'Institut des réviseurs d'entreprises.

Nonobstant les seuils ci-dessus mentionnés, à tout moment, un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises peuvent être nommés par résolution de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique (selon le cas) qui décide des termes et conditions de son/leurs mandat(s).

Dividendes - réserves

Art. 21. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social tel qu'augmenté ou réduit le cas échéant, mais devront être repris si la réserve légale est inférieure à ce seuil de 10 %.

Les associés, à la majorité prévue par la Loi ou l'associé unique (selon le cas) peuvent décider à tout moment qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera distribué entre les associés au titre de dividendes au pro rata de leur participation dans le capital de la Société ou reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Art. 22. Nonobstant les dispositions de l'article vingt-et-un, l'assemblée générale des associés de la Société ou l'associé unique (selon le cas) peut, sur proposition du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas), décider de payer des acomptes sur dividendes en cours d'exercice social sur base d'un état comptable préparé par le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas), desquels il devra ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant

entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Dissolution - liquidation

Art. 23. L'assemblée générale des associés, statuant sous les conditions requises pour la modification des statuts peuvent décider la dissolution anticipée de la Société.

Art. 24. L'assemblée générale des associés avec l'approbation d'au moins la moitié des associés représentant les trois quarts du capital social, devra nommer un ou plusieurs liquidateur(s) personne(s) physique ou morale et déterminer les mesures de liquidation, les pouvoirs des liquidateurs ainsi que leur rémunération.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés au pro rata de leur participation dans le capital de la Société.

Loi applicable

Art. 25. Il est renvoyé aux dispositions de la Loi pour l'ensemble des points au regard desquels les présents Statuts ne contiennent aucune disposition spécifique.

Dispositions transitoires

Exceptionnellement le premier exercice social commencera ce jour pour finir le 31 décembre 2009.

Libération - apports

Les parties comparantes déclarent par la présente souscrire aux 1.250 (mille deux-cent cinquante) parts sociales comme suit:

- Mme Céline Girard, ci-dessus nommée, souscrit à 626 (six-cent vingt-six) parts sociales;
- Mr. Jean-François Findling, ci-dessus nommé, souscrit à 624 (six-cent vingt-quatre) parts sociales.

Toutes les parts sociales ont été et entièrement libérées par apport en numéraire, preuve en ayant été donnée au notaire.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille trois cents euros (EUR 1.300).

Résolution des associés

Immédiatement après la constitution de la Société, les comparants précités, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, ont pris les résolutions suivantes:

1) (i) Est nommée gérant A:

- Mme Céline Girard, directeur général, domiciliée au 28, rue Lucien Wercollier, L-8156 Bridel, Grand-Duché de Luxembourg;

(ii) Est nommé gérant B:

- Mr. Jean-François Findling, juriste, domicilié au 28, rue Lucien Wercollier, L-8156 Bridel, Grand-Duché de Luxembourg.

Les gérants sont nommés pour une durée indéterminée.

Conformément à l'article douze de ses statuts, la Société sera engagée par la seule signature d'un gérant A pour toute opération dont il résulterait la création ou l'acquisition d'une créance ou d'une dette dans la limite de 5.000 EUR (cinq-mille euros), et par la signature conjointe d'un gérant A et d'un gérant B pour toute opération dont il résulterait la création ou l'acquisition d'une créance ou d'une dette excédant 5.000 EUR (cinq-mille euros).

2) Le siège social de la Société est établi au 28, rue Lucien Wercollier, L-8156 Bridel, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent acte qu'à la requête des personnes comparantes les présents Statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française. A la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux mandataires, ils ont signé avec nous notaire le présent acte.

Signé: C. Petit et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg AC, le 14 août 2008. LAC/2008/34022. — Reçu soixante-deux euros cinquante cents Eur 0,5% = 62,50.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 août 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008114853/5770/545.

(080133594) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2008.

Traditional Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 69.093.

—
- Pierre MESTDAGH est nommé Président du Conseil d'Administration. Ce dernier assumera cette fonction pendant la durée de son mandat (jusque l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2012).

Fait à Luxembourg, le 18 juin 2008.

Certifié sincère et conforme

Traditional Company S.A.

P. MESTDAGH / J. R. BARTOLINI / M. LENOIR

Administrateur et Président du Conseil d'Administration / Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008114107/795/16.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2008, réf. LSO-CR09052. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080132267) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2008.

Food Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 69.062.

—
- Pierre MESTDAGH est nommé Président du Conseil d'Administration. Ce dernier assumera cette fonction pendant la durée de son mandat (jusque l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2012).

Fait à Luxembourg, le 18 juin 2008.

Certifié sincère et conforme

Food Company S.A.

P. MESTDAGH / J. R. BARTOLINI / M. LENOIR

Administrateur et Président du Conseil d'Administration / Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008114108/795/16.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2008, réf. LSO-CR09055. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080132269) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2008.

WEGE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4562 Differdange, Zone Industrielle Hahneboesch.

R.C.S. Luxembourg B 48.447.

—
L'an deux mille huit, le huit août,

Par-devant Maître Karine REUTER, notaire de résidence à Redange/Attert,

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme WEGE S.A., avec siège social à L-4176 ESCH/ALZETTE, Zone Industrielle Lankelz, rue Jos Kieffer,

inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B et le 48.447,

constituée sous forme de société à responsabilité limitée, suivant acte reçu par le notaire Francis Kessler, de résidence à Esch-sur-Alzette en date du 11 août 1994,

publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 484 du 25 novembre 1994,

modifié par acte sous seing privé du 9 mai 1995, publié au Mémorial C, numéro 416 du 30 août 1995,

et dont les statuts ont été modifiés (transformation en société anonyme) suivant acte reçu par le notaire Camille Hellinckx, alors de résidence à Luxembourg, en date du 9 juin 1997,

publié au Mémorial C, numéro 579 du 23 octobre 1997.

La séance est ouverte à 11.45 heures, sous la présidence de Monsieur Monsieur Marco Wolff, administrateur de société, demeurant à L-4170 Esch-sur-Alzette, 40, boulevard Kennedy.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Joël WOLFF, maréchal-ferrant, demeurant à L-6230 Bech, 11, Um Faubourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Alain Wolff, maréchal-ferrant, demeurant à L-6230 BECH, 2, route de Consdorf.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I) L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1. Transfert du siège social de la société pour le transférer de son adresse actuelle sise à L-4176 Esch-sur-Alzette, Zone Industrielle Lankelz, rue Jos Kieffer à la nouvelle adresse sise à L-4562 DIFFERDANGE, Zone Industrielle Hahneboesch.

2. Modification subséquente de l'alinéa premier de l'article 2 des statuts pour lui conférer dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 2.** Le siège social est établi à Differdange.

3. Nomination de Monsieur Marco WOLFF, né le 20 février 1963 à Luxembourg, numéro de matricule 1963 02 20 192, administrateur de société, demeurant à L-4170 Esch-sur-Alzette, 40, boulevard Kennedy en qualité d'administrateur-délégué, ce mandat prenant fin en date du 25 novembre 2009

4. Constatation de l'expiration du mandat du commissaire aux comptes et nomination de la société à responsabilité limitée cK COMPTABILITE ET FISCALITE Sàrl, établie et ayant son siège social à L-6467 ECHTERNACH, 8, rue Neuve, inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 119.890 à la fonction de commissaire aux comptes, ce mandat prenant fin en date du 25 novembre 2009.

II) Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents et représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, sera enregistrée avec le présent acte pour être soumise à l'enregistrement en même temps.

Les pouvoirs des actionnaires représentés, signés ne varietur par les personnes présentes et le notaire instrumentaire, resteront également annexés au présent acte.

III) Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social sont présentes ou représentées à cette assemblée, laquelle est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée prend, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

Le siège social de la société est transféré de son adresse actuelle sise à L-4176 Esch-sur-Alzette, Zone Industrielle Lankelz, rue Jos Kieffer à la nouvelle adresse sise à L-4562 DIFFERDANGE, Zone Industrielle Hahneboesch.

Deuxième résolution

L'alinéa premier de l'article 2 des statuts est modifié pour lui conférer dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 2.** Le siège social est établi à Differdange.

Troisième résolution

L'assemblée générale nomme à l'unanimité Monsieur Marco WOLFF, né le 20 février 1963 à Luxembourg, numéro de matricule 1963 02 20 192, administrateur de société, demeurant à L-4170 Esch-sur-Alzette, 40, boulevard Kennedy en qualité d'administrateur-délégué, ce mandat prenant fin en date du 25 novembre 2009.

Quatrième résolution

L'assemblée générale constate l'expiration du mandat du commissaire aux comptes actuel et nomme la société à responsabilité limitée cK COMPTABILITE ET FISCALITE Sàrl, établie et ayant son siège social à L-6467 ECHTERNACH, 8, rue Neuve, inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 119.890 à la fonction de commissaire aux comptes, ce mandat prenant fin en date du 25 novembre 2009.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou sont mis à sa charge, sont estimés à environ six cent cinquante euros (650,- euros).

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président prononce la clôture de l'assemblée à 12.50 heures.

Dont acte, fait et passé à Redange/Attert, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée en langue du pays aux comparants, tous connus du notaire par nom, prénoms, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: Wolff Marco, Wolff Joël, Wolff Alain, Reuter.

Enregistré à Redange/Attert, le 13 août 2008, Relation: RED/2008/1012. — Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): Kirsch.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande et aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange/Attert, le 26 août 2008.

Karine REUTER.

Référence de publication: 2008114920/7851/76.

(080133697) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2008.

GrandOptical Luxembourg - G.O. Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 2, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 55.877.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires en date du 27 juin 2008

L'assemblée générale des actionnaires de la Société nomme en tant que commissaire aux comptes Pricewaterhouse-Coopers S.à r.l., ayant son siège social au 400, route d'Esch, L-2453 Luxembourg pour une durée de trois ans jusqu'à l'assemblée générale de 2011.

Luxembourg, le 4 août 2008.

Luc COURTOIS

Mandataire

Référence de publication: 2008114125/275/16.

Enregistré à Luxembourg, le 11 août 2008, réf. LSO-CT05262. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080131872) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2008.

Arlette Schneiders Architectes S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 3, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 135.714.

EXTRAIT

Par contrat de cession de parts du 1^{er} mai 2008, Madame Ariette Schneiders, architecte, née à Luxembourg, le 24 septembre 1954, demeurant à L-2135 Luxembourg, 133B, Fond St. Martin, a cédé cent cinquante (150) parts sociales de la société Ariette Schneiders Architectes S.à r.l., une société régie par les lois du Grand-Duché du Luxembourg, ayant son siège social au 3, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg à Monsieur Philippe Lavis, architecte, né à Liège, Belgique, le 20 janvier 1966, demeurant à L-2624 Luxembourg, 12, rue Auguste Trémont.

Depuis lors, les cent cinquante (150) parts sociales de la société Ariette Schneiders Architectes S.à r.l. sont détenues par Monsieur Philippe Lavis.

Par conséquent, à compter de cette date, la répartition du capital social de la société est comme suit:

Madame Ariette Schneiders	850 parts sociales
Monsieur Philippe Lavis	150 parts sociales
Total	1000 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2008114126/267/25.

Enregistré à Luxembourg, le 29 août 2008, réf. LSO-CT13007. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080131867) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2008.

Brendon International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 51-53, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 21.241.

Le bilan (version abrégée des comptes annuels) au 31.12.2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008114132/1137/13.

Enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 2008, réf. LSO-CU00772. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080132136) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2008.

RE Constellation II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.352.500,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 118.952.

Extrait du procès-verbal des résolutions de l'associé unique en date du 29 mai 2008

L'associé unique décide de nommer pour un nouveau mandat avec effet immédiat Monsieur Bruce Charles Bossom, Monsieur Aref Hisham Lahham et Monsieur Van James Stults comme gérants de la Société pour une période prenant fin lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2008.

Le conseil de gérance de la Société se compose dès lors comme suit:

- Aref Hisham LAHHAM, demeurant au 9 Pembroke Square, London W8 6PA, Royaume-Uni;
- Van James STULTS, demeurant au 200, South Wacker Drive, Suite 3100, 60606 Chicago, Illinois, Etats-Unis d'Amérique;
- Bruce Charles BOSSOM, demeurant au 34, Princedale Road, London W11 4NJ, Royaume-Uni;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour RE Constellation II S.à r.l.

Signature

Avocat

Référence de publication: 2008114127/267/23.

Enregistré à Luxembourg, le 29 juillet 2008, réf. LSO-CS11977. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080131859) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2008.

Nordea Life & Pensions S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 562, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 35.996.

Extrait d'une décision du conseil d'administration du 9 juillet 2008

Il résulte d'une décision du conseil d'administration de la Société en date du 9 juillet 2008 que:

- Madame Mia AAMUND a démissionné de ses fonctions d'administrateur et de président du conseil d'administration de la Société avec effet au 8 juillet 2008;
- Monsieur Christian KOFOED, né à Gentofte (Danemark), le 4 avril 1962, demeurant au 26 Marielystvej, à DK-2000 Frederiksberg (Danemark) a été coopté en tant qu'administrateur de la Société avec effet immédiat, jusqu'à l'assemblée générale de 2009;
- Monsieur Christian KOFOED a été nommé en tant que président du conseil d'administration de la Société avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 août 2008.

Pour NORDEA LIFE & PENSIONS S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008114128/250/23.

Enregistré à Luxembourg, le 25 août 2008, réf. LSO-CT10870. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080131850) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2008.

Brendon International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 51-53, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 21.241.

Le bilan (version abrégée des comptes annuels) au 31.12.2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008114133/1137/13.

Enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 2008, réf. LSO-CU00771. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080132134) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2008.

Brendon International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 51-53, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 21.241.

Le bilan (version abrégée des comptes annuels) au 31.12.2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008114135/1137/13.

Enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 2008, réf. LSO-CU00769. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080132130) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2008.

MD's Real Estate, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 11A, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg E 3.099.

L'an deux mille huit, le sept août.

Par devant Maître Camille MINES, notaire de résidence à Capellen,

Ont comparu:

Monsieur Mathieu DEBEAUMONT, restaurateur, demeurant à L-2163 Luxembourg, 11 A, avenue Monterey, et
Mademoiselle Marie-Lies DESODT, restauratrice, demeurant à L-2163 Luxembourg, 11A, avenue Monterey.

Les comparants, après avoir établi au moyen de l'acte de constitution ci-après relaté qu'ils détiennent ensemble toutes les 100 parts de la société civile immobilière MD'S REAL ESTATE, dont le siège est à L-2163 Luxembourg, 11A, avenue Monterey,

constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 24 janvier 2006, publié au Mémorial C numéro 985 du 19 mai 2006, immatriculée au R.C.S.L. sous le numéro E 3.099,

et après avoir déclaré que ledit acte de constitution n'a subi aucune modification à ce jour, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire et ont requis le notaire d'acter comme suit les résolutions suivantes, prises à l'unanimité:

Objet social

L'objet de la société est étendu de sorte que l'article 1^{er} des statuts sera désormais libellé comme suit:

« **Art. 1^{er}** . La société, qui est une société civile immobilière, a pour objet l'acquisition, la construction et la gestion d'un ou de plusieurs immeubles tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, sans préjudice de toutes mesures susceptibles de favoriser soit directement soit indirectement la réalisation de cet objet.

La société est notamment expressément autorisée à se porter caution réelle ou personnelle au profit de tous tiers, y compris ses associés.»

Dont acte, fait et passé à Capellen, en l'étude du notaire instrumentaire.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénom, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Debeaumont, M-L. Desodt, C. Mines.

Enregistré à Capellen, le 8 août 2008. Relation: CAP/2008/2531. — Reçu douze euros. 12,- €.

Le Releveur (signé): I. Neu.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Capellen, le 19 août 2008.

Camille MINES.

Référence de publication: 2008114930/225/36.

(080133533) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2008.

German Real Estate Partners Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 122.589.

—
Mention du dépôt de bilan

Le bilan de la société au 30/09/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 août 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008114136/751/13.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} septembre 2008, réf. LSO-CU00208. - Reçu 44,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080131755) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2008.

Brendon International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 51-53, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 21.241.

—
Le bilan (version abrégée des comptes annuels) au 31.12.2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008114139/1137/13.

Enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 2008, réf. LSO-CU00768. - Reçu 20,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080132127) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2008.

German Retail Investment Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 112.997.

—
Les comptes annuels au 31.12.2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02 septembre 2008.

Pour GERMAN RETAIL INVESTMENT PROPERTIES SARL, société à responsabilité limitée

Experta Luxembourg, société anonyme

Mireille WAGNER / Catherine DAY-ROYEMANS

Référence de publication: 2008114147/1017/15.

Enregistré à Luxembourg, le 29 août 2008, réf. LSO-CT12959. - Reçu 28,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080131815) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2008.

Finflux Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 120.767.

—
Les comptes annuels au 31 mars 2008 (version abrégée) ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008114285/693/13.

Enregistré à Luxembourg, le 29 août 2008, réf. LSO-CT12819. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080132879) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2008.

B&C HoldCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.794.262,00.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 8, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 124.867.

—
Constituée par-devant M^e Jean-Joseph Wagner, notaire M^e Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, en date du 28 février 2007 acte publié au Mémorial C no 782 du 4 mai 2007, modifiée par-devant M^e Jean-Joseph Wagner, susmentionné, en date du 20 avril 2007, acte publié au Mémorial C no 1681 du 9 août 2007, modifiée par-devant M^e Jean-Joseph Wagner, susmentionné, en date du 3 mai 2007 acte publié au Mémorial C no 466 du 22 février 2008, modifiée pour la dernière fois par-devant M^e Jean-Joseph Wagner, susmentionné, en date du 10 juin 2008, acte publié au Mémorial C no 1727 du 14 juillet 2008.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour B&C Holdco S.à r.l.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2008114159/1649/21.

Enregistré à Luxembourg, le 22 août 2008, réf. LSO-CT10362. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080131701) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2008.

Javac S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9656 Harlange, 17, rue Bierg.

R.C.S. Luxembourg B 96.999.

—
Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale extraordinaire du 30 mai 2008 de la SA JAVAC tenue à Harlange que:

L'assemblée prend acte de la démission de l'administrateur:

de la démission de Confidencia Sàrl comme commissaire au comptes.

L'assemblée décide de nommer comme nouveau administrateur

Mme HAO YONG Jun, né le 21 mars 1963 à Shandong (Chine), domiciliée à B-2050 Antwerpen, Ernest Claesstraat 10/A22

et comme nouveau commissaire au comptes NV. ONS GOED,

demeurant à B-2920 Sint Job in't Goor, 17 Vorsenkwaak. N° entreprise BE 0431 280 410.

Le Mandat de Mme HAO Yong et du commissaire au comptes, ainsi nommée prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale statuant sur l'année 2010.

Le Mandat de l'administrateur-délégué

Monsieur Van Cauter Jan, né le 4 octobre 1957 à Merksem, domicilié à L-9656 Harlange, 17, rue Berg

est aussi reconduit pour une période se terminant à l'issue de l'Assemblée générale statuant sur l'année 2010.

Le Mandat de l'administrateur feu

Madame Braenckaerts Maria est remplacé par la société

I.M.P. b.v.b.a domicilié à B-9230 Westrem, Dorpsstraat 31.

Il est aussi reconduit pour une période se terminant à l'issue de l'Assemblée générale statuant sur l'année 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 18 juillet 2008.
FIDUCIAIRE LUCIEN FUNCK SARL
Résidence Burrewée, L-9501 Wiltz
Bureau Comptable et Fiscal
Signature

Référence de publication: 2008115198/557/33.

Enregistré à Diekirch, le 21 juillet 2008, réf. DSO-CS00345. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080133039) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2008.

Moore & Partners, Société Anonyme.

Siège social: L-8069 Bertrange, 15, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 72.881.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 27 février 2008

Le conseil d'administration prend, à l'unanimité des membres présents, la résolution suivante:

A partir du 1^{er} avril 2008 l'adresse du siège social de la société est comme suit: 15, rue de l'Industrie, L-8069, Bertrange Bertrange, le 27 février 2008.

Luc Timmermans / Eric Timmermans / Peter s' Jongers / Piet Verstraete

Administrateur Délégué / Administrateur Délégué / Administrateur Délégué / Administrateur Délégué

Référence de publication: 2008114181/1241/15.

Enregistré à Luxembourg, le 26 août 2008, réf. LSO-CT11359. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080131943) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2008.

Tristane Enterprises Asset Management Company Limited by Shares, Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 111.579.

—
FERMETURE DE SUCCURSALE

En vertu d'une résolution du conseil d'administration de Tristane Enterprises Asset Management Private Company Limited by Shares, Hongrie, en date du 26 mars 2008, il a été décidé de procéder à la fermeture de la Succursale avec effet au 26 mars 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juin 2008.

Pour la Succursale

Signatures

Référence de publication: 2008114251/3058/18.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2008, réf. LSO-CS01393. - Reçu 91,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080132848) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2008.

Medical Trials Analysis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 70.480.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 27 juillet 2007 que:

1. Les personnes suivantes sont renommées administrateurs, leur mandat prenant fin lors de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes annuels au 31 décembre 2012:

- Monsieur Olivier DORIER;
- Monsieur Patrick MOINET;
- Monsieur Olivier LIEGEOIS.

2. La société BF CONSULTING S.à.r.l., société à responsabilité limitée, est réélue Commissaire pour la même période.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12.08.2008.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008114565/6312/21.

Enregistré à Luxembourg, le 19 août 2008, réf. LSO-CT08541. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080132573) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2008.

Promotion Millewee S.à.r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Siège social: L-8079 Bertrange, 117A, rue de Leudelange.

R.C.S. Luxembourg B 72.856.

—
DISSOLUTION

Il résulte des décisions des associés du 27 juin 2008 que la clôture de la liquidation a été prononcée, que la cessation définitive de la société a été constatée et que le dépôt des livres sociaux pendant une durée de cinq ans à l'ancien siège social à L-8079 Bertrange, 117A, rue de Leudelange, a été ordonné.

Luxembourg, le 18 août 2008.

Pour avis sincère et conforme

Pour Promotion Millewee S.à r.l., (en liquidation)

Interfiduciaire S.A.

Signature

Référence de publication: 2008114253/1261/18.

Enregistré à Luxembourg, le 26 août 2008, réf. LSO-CT11664. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080132837) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2008.

Archilux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9713 Clervaux, 19, rue Driecht.

R.C.S. Luxembourg B 96.271.

L'an deux mille huit, le vingt-huit août.

Par-devant Maître Martine WEINANDY, notaire de résidence à Clervaux.

ont comparu:

1.- Monsieur Badri Bassem JOUAIDE, architecte, né à Beyrouth, le 25 juin 1960, demeurant à L-9713 Clervaux, 19, rue Driicht.

2.- Mademoiselle Sandra JOUAIDE, étudiante, née à Liège (B), le 02 avril 1983, demeurant à B - 4000 Liège, 12 rue du Palais,

seuls et uniques associés de la société à responsabilité limitée «ARCHILUX S.à.r.l.» avec siège social à L - 9713 Clervaux, 19, rue Driecht, (2002 2407121) RCS B96.271,

constituée suivant acte reçu Maître Fernand UNSEN, notaire de résidence à Diekirch en date du 29 avril 2002, publiée au Mémorial C No 1217 du 17 août 2002.

- Que l'ordre du jour est conçu comme suit:

Ajoute à l'objet social de la société et modification subséquente de l'article 2 al.1^{er} des statuts.

Les associés ont ensuite abordé l'ordre du jour et ont pris les résolutions suivantes:

Première et unique résolution

L'objet de la société est modifié pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 2. al. 1^{er}** . La société a pour objet l'exploitation d'un bureau d'architecture ainsi que la promotion immobilière, la gestion et la mise en valeur d'immeubles au Grand-Duché de Luxembourg ainsi qu'à l'étranger. La société a aussi comme objet la prise de participations financières dans toutes sociétés luxembourgeoises ou étrangères, le cautionnement en faveur de tiers, ainsi que la gestion et la mise en valeur de son portefeuille.»

DONT ACTE, fait et passé à Clervaux, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Jouaide, S. Jouaide, Martine Weinandy.

Enregistré à Clervaux, le 29 août 2008. Relation: CLE/2008/753. - Reçu douze euros (€12,00.-).

Le Receveur (signé): Rodenbour.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Clervaux, le 03 septembre 2008.

Martine WEINANDY.

Référence de publication: 2008115200/238/36.

(080133035) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2008.

Gensat Americas S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 83.661.

Il résulte du procès-verbal du conseil d'administration de la Société tenu en date du 30 avril 2008 que le siège social de la Société est transféré de son ancienne adresse vers le 41, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 août 2008.

Pour la Société

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2008114258/1035/17.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} septembre 2008, réf. LSO-CU00162. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080132662) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2008.

Mediterranean Investments & Development, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1^{er}.

R.C.S. Luxembourg B 77.600.

Il résulte d'une lettre recommandée de la société W.M.A. S.à.r.l. adressée aux associés de la société MIDINVEST S.à.r.l., en date du 14 août 2008, que W.M.A., World Management Assistance S.à.r.l. domiciliée 54, boulevard Napoléon 1^{er} à L-2210 Luxembourg, dénonce avec effet immédiat la domiciliation de ladite société au 54, boulevard Napoléon 1^{er} à L-2210 Luxembourg.

Pour W.M.A, WORLD MANAGEMENT ASSISTANCE S.à.r.l.

Norbert MEISCH

Gérant

Référence de publication: 2008114260/597/16.

Enregistré à Luxembourg, le 25 août 2008, réf. LSO-CT10854. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080132964) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2008.

WestLB Lease Finance Limited, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 32-34, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 123.483.

Aktualisierung unserer Handelsregistereintragung unter Sektion B, Nummer 123.483

Direktorenwechsel

Herr Armin Weber, geschäftsansässig 32-34, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, hat mit Wirkung vom 11. Juli 2008 sein Mandat als Geschäftsführer der Gesellschaft niedergelegt.

Frau Elvira Weber, geschäftsansässig 32-34, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, wurde von der außerordentlichen Generalversammlung am 11. Juli 2008 zur Geschäftsführerin gewählt.

Der Geschäftsführerrat der WestLB Lease Finance Limited setzt sich nunmehr wie folgt zusammen:

- Herr Hermann Lex, WestLB International S.A. Luxembourg
- Herr Hinnerk Koch, WestLB International S.A. Luxembourg

109771

- Frau Elvira Weber, WestLB International S.A. Luxembourg

WestLB Lease Finance Limited
Hermann Lex / Hinnerk Koch

Référence de publication: 2008114624/1955/21.

Enregistré à Luxembourg, le 27 août 2008, réf. LSO-CT12083. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080132929) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2008.

Phoenician Participations S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1er.

R.C.S. Luxembourg B 77.604.

Il résulte d'une lettre recommandée de la société W.M.A. S.à.r.l. adressée aux actionnaires de la société PHOENICIAN PARTICIPATIONS S.A., en date du 14 août 2008, que W.M.A., World Management Assistance S.à.r.l. domiciliée 54, boulevard Napoléon 1^{er} à L-2210 Luxembourg, dénonce avec effet immédiat la domiciliation de ladite société au 54, boulevard Napoléon 1^{er} à L-2210 Luxembourg.

Pour W.M.A, WORLD MANAGEMENT ASSISTANCE S.à.r.l.

Norbert MEISCH

Gérant

Référence de publication: 2008114263/597/17.

Enregistré à Luxembourg, le 25 août 2008, réf. LSO-CT10857. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080132969) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2008.

Flotech S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3895 Foetz, 3, rue des Artisans.

R.C.S. Luxembourg B 42.813.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 septembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008114295/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} septembre 2008, réf. LSO-CU00478. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080132891) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2008.

Invest Signs S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 63.396.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 23 juillet 2008 que, le mandat des organes sociaux étant venu à échéance, ont été renommés:

a) Directeurs

- Monsieur Estevam Julio VARGA Junior, économiste, demeurant à Limeira, Sao Paulo (Brésil), rua Alaor Custodio de Oliveira, 336

- Madame Maria Elisabete MECATTE VARGA, économiste, demeurant à Limeira, Sao Paulo (Brésil), rua Alaor Custodio de Oliveira, 336

- Madame Maria DENNEWALD, docteur en droit, avec adresse professionnelle à L-1461, Luxembourg, 31, rue d'Eich.

b) Commissaire aux comptes

- MONTBRUN REVISION SARL, établie et ayant son siège social à L-1528, Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire de l'an 2013.

Luxembourg, le 23 juillet 2008.
 POUR EXTRAIT CONFORME
 POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
 Signature

Référence de publication: 2008115210/535/25.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} septembre 2008, réf. LSO-CU00034. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080133431) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2008.

Avanti Immo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2314 Luxembourg, 29, place de Paris.

R.C.S. Luxembourg B 113.928.

—
 EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 10 avril 2008 qu'il y a lieu d'inscrire les modifications suivantes concernant la société anonyme Avanti Immo SA

1. Les démissions de Monsieur Martin SHAPIRO, de Monsieur Eric JOLY de leur mandat d'administrateur et de Madame Régine CAILLAU de son mandat d'administrateur et administrateur délégué, sont acceptées.

2. La nomination comme administrateurs pour une durée de 6 ans à compter de ce jour expirant à l'Assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice de 2013, en remplacement des administrateurs démissionnaires de la société

Monsieur Alfred POLOMSKI, né le 02.04.1953 à Calonne Ricouart (62), employé privé, demeurant 29, rue du Fort Elisabeth L-1463 Luxembourg.

Monsieur Michel HONORE, né le 13 juin 1953 à Denain, consultant, demeurant 87, rue de Monchaux à Verchain-Maugré (59) France

La société BRILLIANT ASSOCIATES CORP. avec siège social à P.O. Box 3152, Road Town, Tortola, (BVI) inscrite au Registre des Sociétés de Road Town, Tortola Sous le n° 1380242.

3. La démission de la société WURTH & ASSOCIES SA avec siège social 29, place de Paris L-2463 Luxembourg de son mandat de commissaire aux comptes en date du 5/11/2004 est acceptée.

4. La nomination comme commissaire aux comptes de la société ULYSS BUSINESS INC avec siège social à PO BOX 3152, Road Town, Tortola, (BVI) IBC N° 430903 en remplacement pour une durée de 6 ans.

5 Conformément aux statuts de la société et de l'article 60 de la loi du 10 août 1915, le Conseil d'administration est autorisé à nommer Monsieur Alfred POLOMSKI comme administrateur délégué avec pouvoir d'engager la société sous sa seule signature en ce qui concerne la gestion journalière.

6. Le siège social de la société a été transféré de 5, rue Aldringen L-1118 Luxembourg au 29, place de Paris BP 2540, L-1025 Luxembourg

POUR EXTRAIT CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 avril 2008.

Pour la société

Référence de publication: 2008114276/809/35.

Enregistré à Luxembourg, le 29 juillet 2008, réf. LSO-CS11975. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080132589) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2008.

DB Silver II S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 113.435.

—
 Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale du 19 août 2008:

- Les mandats des gérants de la société M. Rolf Caspers, banquier, résidant professionnellement au 2, boulevard Konrad Adenauer à L-1115 Luxembourg et M. Werner Burg, banquier, résidant professionnellement au 2, boulevard Konrad Adenauer à L-1115 Luxembourg sont renouvelés avec effet du 10 août 2007.

- Les mandats de M. Rolf Caspers and M. Werner Burg prendront fin lors de l'assemblée générale qui se tiendra en 2012 statuant sur les comptes annuels de 2011.

Luxembourg, le 20 août 2008.

Pour le conseil de gérance

Signatures

Référence de publication: 2008114540/1463/19.

Enregistré à Luxembourg, le 27 août 2008, réf. LSO-CT12062. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080132363) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2008.

Stahlbeteiligungen Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 17, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 14.849.

Les comptes consolidés de la société mère de STAHLBETEILIGUNGEN S.A. au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 septembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008114300/534/13.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} septembre 2008, réf. LSO-CU00468. - Reçu 116,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080132893) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2008.

Safag, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 28.526.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 septembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008114301/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} septembre 2008, réf. LSO-CU00064. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080132896) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2008.

Thiser Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 63.854.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 septembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008114303/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} septembre 2008, réf. LSO-CU00480. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080132898) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2008.

Centerscape Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 121.512.

La société EVERGREEN REAL ESTATE PARTNERS EUROPE S.à r.l, R.C.S. Luxembourg B 121.655, associée de la société CENTERSCAPE EUROPE S.à r.l, a transféré son siège social de L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, à L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde, en date du 14 novembre 2006.

Pour avis sincère et conforme
Pour *CENTERSCAPE EUROPE S.à r.l.*

Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2008114556/6341/17.

Enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 2008, réf. LSO-CU00799. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080132524) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2008.

Mach 3 West, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 11.979.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 septembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008114307/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} septembre 2008, réf. LSO-CU00072. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080132903) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2008.

Lunchtime S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5969 Itzig, 57, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 87.860.

Le bilan au 31 décembre 2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2008114313/1801/13.

Enregistré à Luxembourg, le 22 août 2008, réf. LSO-CT10830. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080132843) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2008.

Frey-Patrimoine S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8131 Bridel, 58, rue des Genêts.

R.C.S. Luxembourg B 79.984.

Le bilan au 31 décembre 2007, le rapport du conseil d'administration ainsi que le rapport du commissaire aux comptes ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2008114316/1801/14.

Enregistré à Luxembourg, le 22 août 2008, réf. LSO-CT10833. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080132845) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2008.

Autocars Zenners S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5439 Remerschen, 4, Schengerwiss.

R.C.S. Luxembourg B 57.994.

Les comptes annuels au 31/12/2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04/09/2008.

Pour AUTOCARS ZENNERS S.à r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2008114518/503/15.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} septembre 2008, réf. LSO-CU00453. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080132735) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2008.

Frey-Patrimoine S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8131 Bridel, 58, rue des Genêts.

R.C.S. Luxembourg B 79.984.

Le bilan au 31 décembre 2006, le rapport du conseil d'administration ainsi que le rapport du commissaire aux comptes ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2008114317/1801/14.

Enregistré à Luxembourg, le 22 août 2008, réf. LSO-CT10834. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080132847) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2008.

Lux-Patri SA, Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 53, Gruuss-Strooss.

R.C.S. Luxembourg B 95.154.

L'an deux mille huit, le treize août.

Par-devant Maître Camille MINES, notaire de résidence à Capellen,

Ont comparu:

- Monsieur Bernard OCCELLI, administrateur de société, demeurant à L-9461 Grauenstein, 1A, Veinerstrooss, et
- Monsieur Benoît SONVEAU, administrateur de société, demeurant à B-4430 Ans, 52/5, rue Pierre Lecharlier.

Lesquels ont démontré au notaire instrumentaire au moyen de l'acte de constitution ci-après relaté et de contrats de cessions d'actions sous seing privé qu'ils détiennent ensemble toutes les 40 actions de la société anonyme "LUX-PATRI S.A." avec siège social à L-9462 Pütscheid, 1A, Veinerstrooss, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 95.154,

constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire Martine WEINANDY, de résidence à Clervaux, en date du 21 octobre 2002, publié au Mémorial C numéro 1736 du 05 décembre 2002, et dont les statuts n'ont pas encore été modifiés.

Ceci établi, les comparants se sont constitués en assemblée générale extraordinaire de la société LUX-PATRI S.A. à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et dont ils affirment connaître parfaitement l'ordre du jour.

Ceci exposé, l'assemblée prie le notaire d'acter les résolutions suivantes, approuvées à l'unanimité:

Transfert de siège

Le siège de la société est transféré à L-9991 Weiswampach, 53, Gruuss-Strooss.

Dès lors, la première phrase de l'article 2 des statuts est modifiée comme suit:

«Le siège social est établi dans la Commune de Weiswampach.»

Objet social

L'objet de la société est étendu de sorte que l'article 4 des statuts sera désormais libellé comme suit:

«La société a pour objet l'acquisition, la vente, la mise en valeur et la gestion d'un patrimoine composé de tous éléments immobiliers et mobiliers qu'elle pourra acquérir à Luxembourg et dans tous autres pays.

Elle pourra effectuer tous placements immobiliers ou mobiliers, contracter tous emprunts, avec ou sans affectation hypothécaire, tant pour son propre compte que pour le compte de tiers, se porter caution ou garant pour le compte de tiers et, en général, faire tous actes, transactions ou opérations commerciales et financières, mobilières et immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou de nature à en faciliter la réalisation.»

Dont acte, fait et passé à Capellen, à la date mentionnée en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

109776

Signé: B. Occelli, B. Sonveau, C. Mines.

Enregistré à Capellen, le 18 août 2008, Relation: CAP/2008/2585. — Reçu douze euros 12,- €.

Le Receveur (signé): I. Neu.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Capellen, le 22 août 2008.

Camille MINES.

Référence de publication: 2008114929/225/40.

(080133544) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2008.

Frey-Patrimoine S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8131 Bridel, 58, rue des Genêts.

R.C.S. Luxembourg B 79.984.

Le bilan au 31 décembre 2005, le rapport du conseil d'administration ainsi que le rapport du commissaire aux comptes ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2008114320/1801/14.

Enregistré à Luxembourg, le 22 août 2008, réf. LSO-CT10836. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080132851) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2008.

Ets Pierre Kess et Fils S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4385 Ehlerange, Z.A.R.E. - Ilot Est n° 7.

R.C.S. Luxembourg B 90.178.

EXTRAIT

Extrait des résolutions de l'assemblée générale ordinaire tenue le 7 août 2008:

L'assemblée décide à l'unanimité de reconduire jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2014 les mandats des administrateurs suivants:

- Monsieur Pierre KESS, demeurant au 5, rue des Forgerons à L-3583, Dudelange;
- Madame Arlette FRANTZEN, demeurant au 5, rue des Forgerons à L-3583, Dudelange;
- Mademoiselle Claire FLORENTINY, demeurant au 58, rue de la Victoire à L-8047, Strassen.

L'assemblée décide à l'unanimité de reconduire jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2014 le mandat de Monsieur Pierre KESS comme administrateur-délégué de la société.

L'assemblée accepte la démission de la société FIDUCIAIRE BARTHELIS ET ASSOCIES S.A. comme commissaire de la société et nomme en son remplacement la société LUXREVISION S.à r.l. avec siège social à L-1470, Luxembourg, 7, route d'Esch (R.C.S. Luxembourg B 40.124) comme nouveau commissaire jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2014.

Pour extrait sincère et conforme aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehlerange, le 7 août 2008.

ETS PIERRE KESS ET FILS S.A.

Pierre KESS

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2008115209/8473/27.

Enregistré à Luxembourg, le 25 août 2008, réf. LSO-CT11220. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080133499) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2008.
